



Département du **Gard** - Ville de **Le Grau-du-Roi**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 mars 2019** à 18.30 heures

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Secrétaire de séance :
Nathalie GROS-CHAREYRE

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIÈRE, Pierre DEUSA, Michel BRETON, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Yvette FLAUGERE, Patricia ARENT.

Pouvoirs de :

David SAUVEGRAIN	à	Robert CRAUSTE
Rosine ALLOUCHE-LASPORTES	à	Robert GOURDEL
Roseline BRUNETTI	à	Chantal VILLANUEVA
Claude BERNARD	à	Lucien VIGOUROUX

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue les membres du conseil municipal, le public présent pour suivre le déroulé de cette séance. Puis, il invite les membres présents à se lever pour la diffusion de l'hymne National.

Monsieur le Maire demande à Madame Nathalie GROS-CHAREYRE qui est nommée secrétaire de séance de bien vouloir faire l'appel des élus et de donner lecture des différents pouvoirs. Il demande si les élus ont des remarques sur le procès-verbal de la séance du 27 février 2019 et rappelle que l'on apporte des corrections sur la forme et non sur le fond.

Madame FLAUGÈRE intervient au sujet de la délibération 2019-02-06, il est écrit dans le procès verbal du Conseil municipal du 27 février 2019 que la proposition de Madame FLAUGÈRE n'était pas quantifiée et qu'elle paraît à Monsieur le Maire déconnectée et pas trop sérieuse. Madame FLAUGÈRE indique qu'effectivement sa proposition d'année blanche n'était pas quantifiée, premièrement la présentation de la délibération n'était pas quantifiée, deuxièmement...

Monsieur le Maire interrompt Madame FLAUGÈRE, comme il vient de le dire les modifications sont uniquement sur la forme, Madame FLAUGÈRE ne va pas refaire le Conseil municipal.

Madame FLAUGÈRE dit qu'elle ne souhaite pas le refaire mais qu'elle tenait à apporter des précisions.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'elle ne doit pas faire de commentaire, il demande à Madame FLAUGÈRE quelles modifications elle souhaite apporter.

Madame FLAUGÈRE répond qu'il est écrit dans le compte rendu que l'effort de la collectivité était globalement de 25 000 €. Elle dit qu'elle a fait les calculs et sur les bases....

Monsieur le Maire l'interrompt à nouveau et lui dit qu'on ne lui demande pas si elle a fait les calculs ou pas. Dans le cadre de l'approbation du procès verbal si Madame FLAUGÈRE a une intervention à faire elle le fera en fin de séance et pour cela elle demandera la parole. Il lui rappelle qu'elle ne doit pas faire de commentaire ou apporter d'informations supplémentaires.

Madame FLAUGÈRE fait savoir qu'elle demandera un complément d'informations en fin de séance.

Monsieur le Maire lui donnera la parole après mais pas dans ce cadre là. Il n'y a pas d'autres observations Monsieur le Maire considère que le procès verbal est approuvé.

En vertu de sa délégation de pouvoir, il donne connaissance des différentes décisions municipales :

Direction Générale des Services et Administration Générale

- Décision municipale ADMGCIM n°19-03-38 – Délivrance d'une concession dans le cimetière de la Rive Gauche n°2-H-60 de 15 ans à compter du 15 mars 2019 et moyennant la somme de 425 € ;

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS 19-02-49 – Festival d'abrivado des plages : Convention avec l'Union Nationale des Associations des Secouristes et Sauveteurs du Languedoc Roussillon (UNASS) pour la mise en place d'un poste de secours pour spectacle taurin, le samedi 02 mars 2019 pour la somme de **1.250,00 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-79 – Villa Parry : Convention d'occupation avec M. David-Henri DUART afin d'y présenter ses œuvres du mercredi 20 mars (accrochage) au mardi 16 avril 2019 (décrochage) inclus. La mise à disposition se fait à titre gracieux moyennant le versement à la Commune de 20 % des œuvres vendues ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-80 – Mise à disposition de la salle de réunions des services techniques (rue des Médards) : Convention avec l'association Tremplin pour des conférences sur l'histoire de l'art les 19/09, 24/10, 28/11, 12/12/2019 et les 30/01, 27/02, 26/03, 30/04, 28/05 et 25/06/2020. Ces interventions seront rémunérées à raison de 80 € TTC chacune + les frais de déplacement pour 400 €, soit la somme totale de **1.200 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-99 – Festival d'abrivado des Plages le samedi 02 mars 2019 : Contrats d'engagement des manades : Jullian, Aubanel Baroncelli, Lescot, Saint Louis, Du Levant, Martini, Lafon, Chaballier et Briaux pour la somme de **450 € TTC** par manade, sachant qu'en cas d'annulation, la manifestation pourra, soit être reportée, soit, chaque manade percevra un défraiement de **100 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-100 – Festival d'abrivado des Plages les samedi 02 mars 2019 : Contrat d'engagements de la manade Nabriguas (avec les Graulens) pour la somme de **500 € TTC** sachant qu'en cas d'annulation, la manifestation pourra, soit être reportée, soit, chaque manade percevra un défraiement de **100 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-101 – Les Graulinades le 13 avril 2019 - Marché de la mer : Convention avec l'association Les Tamaris. La municipalité de Le Grau du Roi s'engage à ne rien facturer à l'association pour la location du stand alimentaire compte tenu de son statut ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-108 – Les Graulinades le 13 avril 2019 – Marché de la mer (Place Léon Constantin – Rive Gauche) : Convention avec l'association des parents d'élèves. La municipalité de Le Grau du Roi s'engage à ne rien facturer à l'association des Parents d'Elèves pour la location du stand alimentaire compte tenu de son statut ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-109 – Les Graulinades le 13 avril 2019 – Marché de la mer (Place Léon Constantin – Rive Gauche) : Convention avec les commerçants de la ville. Les commerçants de la ville, exposants, producteurs du terroir français (ou représentants directs de ces producteurs) pourront participer à ce marché moyennant la somme de **200 € TTC** ;

- Décision municipale n° DGS 19-02-110 – Les Graulinades le 13 avril 2019 – Marché de la mer (Place Léon Constantin – Rive Gauche) : Convention avec la Société Gastronomie Event qui s'engage à fournir, dans le cadre d'un partenariat, tout le matériel nécessaire pour la manifestation. Aucune contrepartie financière ne sera demandée par la municipalité pour la location des stands alimentaires ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-111 – Les Graulinades le 13 avril 2019 – Marché de la mer (Place Léon Constantin – Rive Gauche) : Convention avec les associations souhaitant exposer sur le marché pour la somme de **150 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-02-112 – Les Graulinades le 13 avril 2019 – Marché de la mer (Place Léon Constantin – Rive Gauche) : Convention avec les commerçants extérieurs qui pourront participer à ce marché moyennant la somme de **250 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-03-04 – Festival d'abrivado des plages le samedi 02 mars 2019 : Contrat d'engagement avec l'association musicale La Malaigue d'Or pour la somme de **820 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-03-21 – Les Graulinades : Convention avec l'Union Nationale des Associations des Secouristes et Sauveteurs du Languedoc Roussillon (UNASS) pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours. Cette prestation s'élève à **300 € TTC** ;
- Décision municipale n° DGS 19-03-40 – Les Graulinades : Contrat de cession avec l'Association Aérosulpture pour le spectacle Poissons rouges. Cette prestation s'élève à **4.373,18 €**
- Décision municipale n° DGS 19-03-41 – Les Graulinades : Tarif vente plats cuisinés, une dégustation des plats cuisinés par la Graulens est organisée, une vente de 6 plats de 10 portions chacun seront à la vente. La part s'élève à **5,00 €** ;

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent obtenir d'autres précisions sur les différentes décisions municipales.

Il n'y a pas de questions.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il donnera la parole en fin de séance à Monsieur Alain GUY qui a posé une question écrite ainsi qu'à Madame FLAUGÈRE si elle souhaite apporter des précisions.

Monsieur le Maire indique qu'ils vont aborder lors de ce conseil municipal le vote du budget primitif 2019, les élus sont bien sûr aguerris au déroulé habituel, il y aura dans un premier temps l'approbation des comptes de gestion qui appelleront des commentaires si les élus le souhaitent, ensuite l'approbation des comptes administratifs, Monsieur le Maire rappelle que dans ce cadre là il quittera la séance, et Madame GROS-CHAREYRE présentera l'approbation de ces comptes administratifs puis ensuite ils reprendront les votes du budget primitif sur le budget principal de la commune, domaine locatif, ODAS etc....

Monsieur le Maire demandera aussi aux élus comment ils souhaitent procéder, ils le verront en situation s'ils désirent voter par bloc ou par ligne, à quel moment ils souhaitent poser des questions ou faire une déclaration.

Avant de rentrer dans les approbations, Monsieur le Maire voudrait faire un propos liminaire pour remercier toutes celles et ceux qui ont produit un travail, un effort pour la mise en place de ce budget, il veut bien sûr saluer le travail des services des finances, du directeur Général des Services. Et bien sûr tous les élus ont une pensée pour le premier adjoint délégué aux finances qui est resté très attentif à la mise en place de ce budget, qui reprendra son activité à partir du 15 avril et que les élus saluent bien entendu.

NOTE DE PRÉSENTATION EXPLICATIVE GLOBALE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES 2019 EN RELATION AVEC LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Après avoir été exposés en commission des finances, les éléments correspondant au strict cadre comptable et qui feront l'objet des votes sont fournis à l'ensemble des Conseillers municipaux (point 1 à 24).

La commission des finances s'est réunie et Monsieur le Maire pense qu'elle a été constructive puisqu'il a été répondu aux demandes des élus d'obtenir des documents supplémentaires, notamment le grand livre, chaque groupe a souhaité avoir un exemplaire. Il est vrai que même aujourd'hui avec la dématérialisation, il reste cependant que certains documents sont difficiles à travailler sur les écrans. La réunion s'est bien déroulée.

Le cadre comptable intègre des éléments afférents à des dépenses et des recettes réelles et des mouvements d'ordre, c'est-à-dire des transferts internes entre la partie fonctionnement du budget et la partie investissement.

De façon à permettre une vision claire des enjeux financiers, il est proposé ci-après une présentation centrée sur les dépenses et les recettes réelles, en mettant à part les éléments exceptionnels.

En ce qui concerne les dépenses imprévues, le montant proposé correspond aux orientations annoncées lors de la présentation du DOB, soit 1 700 000 €, ce qui représente 30 jours d'avance de dépenses de la commune (recommandation de la Chambre régionale des comptes). Ce sont donc des sommes que la municipalité met en réserve, de façon transparente, dans le cadre comptable prévu à cet effet. Elles ont donc comme vocation permanente de permettre à la commune de ne plus avoir de problèmes de trésorerie et comme vocation complémentaire de pouvoir faire face à des dépenses à la fois ponctuelles et difficiles à évaluer en raison d'un degré d'imprévisibilité.

L'évolution des dépenses réelles

Globalement, elles regroupent les charges générales (011), les charges de personnel (012), les charges de transfert (65) (les versements et subventions faites à des tiers), et le prélèvement (014) fait par l'État au titre de la péréquation entre collectivités plus ou moins riches, les intérêts de la dette (66) et le financement des budgets annexes. A partir d'un réalisé en 2018 de 22 173 000 €, le montant passerait à 21 962 000 €, soit - 211 000 €.

Cette diminution est à rapprocher du transfert de dépenses de personnel (145 000 €) et de charges courantes (55 000 €) vers le budget du Port de Pêche créé en 2019.

Si on rentre dans le détail, l'évolution des charges générales intègre principalement l'augmentation du coût de la prestation de nettoyage des rues résultant d'un choix politique affirmé avec + 150 000 €.

Dans le cadre du renouvellement du marché du nettoyage de la ville, Monsieur le Maire ne parle pas du ramassage des ordures ménagères ils ont souhaité dans le cahier des charges rajouter un service dont le coût est de 150 000 € pour apporter une meilleure efficacité et un meilleur résultat sur la propreté de la ville dans tous ces secteurs. D'ailleurs, les effets se font ressentir Monsieur le Maire à quelques échos positifs, des équipes nouvelles constituées d'un véhicule et de deux agents complètent les services déjà en place pour justement relever tout ce qui serait abandonné.

Il faut également relever une augmentation de 70 000 € de la participation prélevée par l'Etat sur les concessions de plage. L'Etat a fait évoluer son prélèvement, il est passé de 6,8 % à 30 % sur les redevances.

Dans le sens des économies, la cession de la Résidence de Camargue va permettre une diminution des taxes foncières de 220 000 €, ce n'est plus la commune qui paye la taxe foncière mais le nouveau propriétaire.

En ce qui concerne les charges de personnel, en réintroduisant les salaires transférés au Port de Pêche on serait tout de même en baisse de 53 000 € (0,5 %) par rapport au réalisé de l'an dernier.

En ce qui concerne les charges de transfert, le point essentiel à mentionner est relatif à la participation communale à l'EID que la municipalité ne souhaite pas voir supérieure à 50 % du montant total des participations (contre 77 % actuellement). Un précontentieux est introduit et les 160 000 € correspondants à ce que la commune conteste apparaissent dans les provisions. Le mode de calcul doit être revu et la commune est entrée dans ce contentieux et le Maire a jugé juste de s'y engager pour autant il ne faut pas s'inquiéter la démoustication aura bien lieu.

En ce qui concerne les intérêts de la dette (66), l'opération de remboursement anticipé de 2 emprunts explique l'essentiel de la diminution de cette charge de 173 000 € de 2018 à 2019.

Apparaissent donc en éléments exceptionnels, 486 000 € d'indemnités de remboursement anticipé qui de façon raccourcie reviennent à rembourser par anticipation des intérêts que la commune aurait eu de toute façon à verser.

Avec la prise en charge de 150 000 € de charges générales pour les 140 ans de la ville ce sont au total 636 000 € de charges de fonctionnement réelles qui ont un caractère exceptionnel et qui en portent le total à 22 594 000 € prévues au BP 2019 (contre 23 195 000 € au BP 2018).

L'évolution des recettes réelles

Elles passeraient globalement de 26 590 000 € à 26 476 000 €, soit une légère baisse à - 0,4 %. Cette stabilité résulte cependant de mouvements significatifs, certaines hausses compensant certaines baisses :

- Les atténuations de charges (013) ; il s'agit des recettes liées au personnel qui chuteraient de 121 000 € à 50 000 €, soit - 61 000 € correspondants pour la Commune à moins de remboursements maladies.
- Les produits des services et du domaine (70) qui passeraient de 1 333 000 € à 2 662 000 €, soit + 1 329 000 € dont 1 150 000 € correspondant au basculement des recettes horodateurs (qui vont venir en diminution du chapitre suivant).
- Les impôts et taxes (73) passeront de 20 049 000 € à 18 922 000 €. Le produit de la réévaluation des bases par l'Etat amènerait un produit d'impôts locaux de + 240 000 € alors que la Commune a décidé de ne pas augmenter les taux pour la 4^{ème} année consécutive et de façon exceptionnelle la CCTC devra un complément de compensation de 18 000 €, il faut envisager une augmentation de la taxe de séjour à + 20 000 € (avec RbnB), un retour des droits de mutation au niveau moyen et en intégrant les droits générés par la cession de la Résidence de Camargue, à raison de 1,2 % cela représenterait 200 000 € (soit 1 400 000 € + 200 000 €).

Monsieur le Maire souhaite faire quelques commentaires notamment sur l'augmentation des bases de l'Etat à l'échelle nationale qui fait rentrer dans les caisses 240 000 €. La part communale des impôts n'augmente pas.

- Les dotations et participations (74) seraient en légère baisse passant de 4 270 000 € à 4 204 000 €, soit - 66 000 € ; la subvention régionale de 60 000 € pour le pont tournant basculant vers le Port de Pêche.
- Les autres produits de gestion (75) accusent une baisse passant de 817 000 € en 2018 à 638 000 € en 2019, soit - 179 000 € ; la principale variation provenant du versement prévu par le budget annexe RSU (parking des Baronnets) qui passerait de 450 000 € à 300 000 €.

Les dépenses/recettes exceptionnelles (au sens comptable)

Les recettes exceptionnelles sont en général les remboursements des assurances pour les sinistres, ou les pénalités appliquées aux fournisseurs, soit 19 279 € en 2018 et 14 150 € prévus en 2019.

Les dépenses exceptionnelles *courantes*, c'est-à-dire les annulations de créance ou pénalités de retard, seraient en baisse soit 25 336 € (contre 52 000 € en 2018) la différence est liée à une dette fiscale de TVA étalée de 2013 à 2018 et donc éteinte.

En ce qui concerne les versements aux budgets annexes. En 2018, ils auront représenté 502 800 € pour passer à 481 400 € dont 260 000 € pour l'ODAS (qui intégrera une refacturation de charges de personnel du budget principal à hauteur de 87 000 €).

Le remboursement de la dette

En 2018, le montant des intérêts a représenté 1 711 000 € et le solde des ICNE (intérêts courus non échus) – 58 000 €. Le remboursement en capital s'est élevé à 4 146 000 €, soit un coût total de la dette de 5 799 000 € (dont 770 000 € liés au transfert de la dette résultant de l'Hôtel Résidence de Camargue).

En 2019, la charge de la dette sera de 1 479 000 € de frais financiers et 3 254 000 € de remboursement de capital soit 4 733 000 € soit – 1 066 000 € (- 18 %) avec à prévoir de façon exceptionnelle un remboursement d'indemnité de 486 000 €.

Les fondamentaux des équilibres budgétaires, la capacité à financer les investissements et à se projeter dans un PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements)

Pour pouvoir se lancer dans un programme d'investissement significatif, la municipalité s'était fixée 3 objectifs :

Cela impliquait :

- La reconstitution d'une capacité d'autofinancement nécessaire pour permettre de maintenir en bon état de fonctionnement les équipements et bâtiments municipaux ce qui impliquait de réduire de façon significative le poids de l'endettement et donc de ne pas recourir à de nouveaux emprunts sur la quasi-totalité du mandat. La reconstitution de la dette permet de se projeter dans l'avenir.
- Obtenir un maximum d'aide et de participation de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département pour limiter, le poids d'investissements liés à des engagements passés (CHU) au développement de la ville, à la valorisation de son patrimoine et à la réhabilitation de bâtiments et d'équipements municipaux dégradés (voire inutilisables). La Salle Jean-Pierre Cassel qui était fermée et la mise aux normes de la Résidence Saint Vincent sur la sécurité incendie.
- La reconstitution d'un niveau de réserves suffisant pour bénéficier de suffisamment de trésorerie pour pouvoir assumer les décalages entre le moment où l'on doit financer des investissements et celui où on perçoit certaines recettes (les subventions toujours décalées plusieurs mois)

L'atteinte de ces objectifs a impliqué des efforts de gestion et de maîtrise des dépenses significatives et surtout la cession de biens municipaux jugés non nécessaires au service public, le produit des ventes constituant un substitut à l'emprunt.

Monsieur le Maire souhaite insister sur le point suivant la situation financière qu'il qualifie très satisfaisante à ce jour est le fruit d'efforts et de maîtrise de gestion et il tient à saluer Monsieur le premier adjoint et l'ensemble des élus qui se sont attelés à cette maîtrise mais aussi les services municipaux, qui ont parfaitement compris cet enjeux, et a qui on a demandé de faire aussi bien si ce n'est mieux avec moins afin que les Graulens et les Graulennes n'aient pas le ressenti de cette

difficulté. Monsieur le Maire croit que cela a été parfaitement réussi. Par ailleurs, il souligne qu'ils n'ont pas eu besoin de réemprunter.

Fin 2016, la ville avait un excédent cumulé de 2,177 millions mais 0,363 millions dues à la Régie de Port Camargue (c'était un fait ponctuel qui correspondait à la taxe foncière) soit 1,814 millions de réserves réelles reconstituées, avec donc un premier objectif atteint.

En 2017, la ville a vendu pour 6,858 millions de biens dont 1,883 millions ont été utilisés pour financer des investissements le solde, 4,975 millions est venu s'ajouter à ceux de 2016 pour atteindre 6,789 millions d'excédents cumulés fin 2017.

En 2018, la ville a cédé la Résidence de Camargue pour 15 millions, a récupéré 0,988 millions d'excédents du budget domaine locatif et utilisé 4,141 millions pour financer des investissements.

Elle a donc mis la différence soit 11,847 millions en réserve pour atteindre un total cumulé de 18,636 millions.

Dans le cadre de l'équilibre général du budget 2019, il est proposé :

- De préserver un fonds de roulement à un niveau inchangé de 1 700 000 € (dépenses de fonctionnement imprévues)
- De provisionner les contentieux en cours pour 710 000 € (550 000 € pour les photocopieurs de l'Office de Tourisme et 160 000 € pour l'EID)
- De rembourser par anticipation des emprunts pour 5,650 millions (dont 485 000 € d'indemnités)
- Le solde soit 10,576 millions d'€ reste disponible pour financer des dépenses ponctuelles (par exemple 150 000 € pour les 140 ans), mais surtout 10,426 millions d'€ disponibles pour financer des investissements en 2019 et 2020 en remplacement d'un recours à l'emprunt.

La mise en œuvre du PPI n'implique pas la consommation de ces réserves en 2019 mais les règles budgétaires impliquent de ne pas faire apparaître d'excédents, des crédits excédentaires ont donc été notamment ventilés sur le projet urbain au-delà de ce qui pourront être réellement dépensés.

Les principaux axes d'investissement en 2019 (RAR et Crédits Nouveaux)

- Les projets structurants (32 % des dépenses prévues)

- La renaturation de l'ex CHU (OP 28) avec 2,612 millions de crédits prévus et 1,840 millions de subvention soit 0,772 millions à financer.
- La cité de la Pêche et des Pêcheurs (ventilée sur OP 15 et 16) avec 2,655 millions de crédits prévus et 1,428 millions de subvention soit 0,641 millions à financer.

Il faut souligner la forte part des subventions obtenues sur ces 2 projets emblématiques à hauteur de 74 % des crédits hors taxe votés (à mettre en rapport avec l'objectif fixé)

- Le projet urbain (31 % des dépenses prévues)

- Il est prévu d'engager en 2019, 5,2 millions dont 2 millions d'achats de terrain à l'EPF (Etablissement Public Foncier) revendu 2,9 millions pour l'îlot-test soit 2,3 millions à financer.

- Le maintien du patrimoine et des moyens principaux (12 % des dépenses prévues)

- Travaux de bâtiments pour 0,852 millions et 0,015 de recettes soit 0,837 millions à financer
- Achats de matériels et équipement pour 0,822 millions et 0,050 de recettes soit 0,772 millions à financer
- Divers pour 0,299 millions avec 0,042 de recettes soit 0,257 millions à financer.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune s'apprête à racheter les parts de l'Etat sur la maison de la mer ce qui permet à la commune de détenir l'ensemble de ce foncier bâti et non bâti pour mettre à neuf le bureau de la station des Affaires Maritimes qui se situe en rez-de-chaussée pour encourager

l'Etat au maintien de cette station qui est bien utile pour les marins-pêcheurs et pour les plaisanciers et la navigation en général.

- La requalification urbaine (25 % des dépenses prévues)

- Eclairage public pour 1,068 millions avec 0,287 millions de participation du SMEG soit 0,781 millions à financer
- Travaux de voiries pour 3,120 millions avec 0,046 de participation d'une copropriété soit 3,074 millions à financer (Monsieur VIGOUROUX détaillera plus tard les investissements lancés en 2019 comme il sera également proposé à d'autres élus d'intervenir sur des propositions qu'ils ont conduites durant cette période).

On atteindrait donc des capacités d'investissements en 2019 à 16,628 millions soit un niveau record (contre 9,183 millions en 2018) (et ce en ne prenant en compte que les crédits affectés au projet urbain qui seront réellement engagés).

Le besoin de financement sera également en forte progression avec 9,434 millions (contre 7,537 en 2018) puisqu'il y a beaucoup de projets qui vont se mettre en route.

Les recettes courantes d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de voiries) avec 0,880 millions et l'autofinancement net environ 0,640 millions en couvriront 16 %, le solde soit 7,914 millions étant financé par les réserves résultant du produit des ventes de bien (soit 10,426 millions disponibles).

BUDGETS ANNEXES

DOMAINE LOCATIF 2018

En 2018, il bénéficiait de 1 006 000 € de résultats reportés, il termine l'année avec 477 000 € de solde excédentaire, les opérations de transfert de la Résidence de Camargue ayant conduit à un solde de 988 000 € en faveur du budget principal.

En 2019, les produits réels à hauteur de 1 456 000 € couvriront le remboursement de la dette résiduelle soit 923 000 € et 430 000 € de charges générales.

Les excédents reportés sont affectés au financement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Seaquarium (268 700 €) et pour la rénovation de l'EHPAD Saint Vincent (200 000 €) et peut-être d'une extension.

BUDGET RSU

Ce budget a bénéficié en 2018 de 206 000 € d'excédents reportés, il a généré 673 000 € de recettes pour 365 000 € de dépenses, soit un résultat d'exercice de + 308 000 € intégralement reversés au BP ainsi qu'une partie de l'excédent reporté (142 000 €) pour atteindre un versement total de 450 000 € (et ramenant l'excédent à 64 000 €).

En 2019, sont prévus 639 000 € de recettes pour 352 000 € de dépenses, soit un résultat d'exercice de + 287 000 € dont une partie, soit 20 000 € est mis en réserve en dépenses imprévues, le solde soit 264 000 € sera reversé au BP ainsi qu'une partie de l'excédent reporté (33 000 €) pour atteindre 300 000 € au total.

BUDGET ODAS

Le budget a bénéficié en 2018 de 132 000 € d'excédents reportés, il a généré 205 000 € de recettes pour 302 000 € de dépenses et 77 000 € de remboursement d'emprunt, soit un déficit d'exercice de

173 000 € compensés par un versement de 200 000 € du BP laissant un excédent cumulé de 159 000 € à reporter en 2019.

En 2019, sont prévues 78 000 € de recettes pour 249 000 € de dépenses de fonctionnement et 76 000 € de remboursement d'emprunt, par ailleurs sont prévus, 172 000 € d'investissements dont 153 000 € pour les arènes (conformité et sécurité), le résultat de l'exercice serait donc - 419 000 € couverts avec les 159 000 € d'excédents reportés et une subvention d'équilibre de 260 000 € du BP.

BUDGET PORT DE PÊCHE

Il est créé cette année, sur la base des équilibres validés par le conseil portuaire. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil portuaire est souverain en la matière et qu'il établit en présence de la Région, de la collectivité et des professionnels de la pêche des éléments budgétaires et tarifaires. Concrètement, il ne sera opérationnel que sur 9 mois, le budget proposé l'est sur 12, ce qui impliquera un réajustement avec le budget principal lors d'une décision modificative à venir.

Il est équilibré avec 200 000 € de dépenses en fonctionnement, 265 000 € de recettes (123 000 € transférés depuis le budget principal et 142 000 € depuis le domaine locatif) avec 85 000 € de crédits d'investissement pour lancer les travaux pour la récupération des eaux de cale et l'installation de caméras de vidéoprotection. Le budget principal apporterait 20 000 € de participation. Il s'agit là de la participation de la collectivité ce qui est bien différent de la participation de la Région, il y a un plan de financement pour la réfection des pontons, la réfection du pont tournant, les piles du pont et les moles rive droite et rive gauche ainsi que le dragage. D'ailleurs la semaine prochaine Cap Croisette, la drague de la région sera au travail dans la passe pour assurer un dragage.

Ch 011 - Charges à caractère général

	2018		2019
	Budgétisé	Réalisé	Proposé
6042 Achat presta° service sauf terra	269 860	187 068	288 622
60611 Eau & assainissement	252 500	326 663	285 000
60612 Energie-électricité	743 800	700 347	749 800
60621 Combustibles	6 350	5 091	6 950
60622 Carburants	90 600	104 718	113 250
60623 Alimentation	15 300	16 484	16 460
60624 Produits de traitement	1 800	0	
60628 Autres fournitures non stockées	9 260	6 285	8 000
60631 Fournitures d'entretien	273 150	229 086	258 165
60632 F. de petit équipement	83 800	57 186	79 840
60633 F. de voirie	35 500	15 864	35 867
60636 Vêtements de travail	46 750	27 129	52 150
6064 Fournitures administratives	25 500	20 010	23 210
6067 Fournitures scolaires	36 650	38 877	37 200
611 Contrats prestations services	1 885 600	1 772 145	1 903 520
6122 Crédit bail mobilier	31 800	28 983	31 200
6132 Locations immobilières			
6135 Locations mobilières	158 150	172 230	162 570
614 Charges loc. et de copropriété	3 000	2 046	3 000
61521 Entretien de terrains	21 000	0	0
615221 Bâtiments publics	77 900	76 590	88 800
615231 Voirie	44 500	45 203	56 400
615232 Réseaux	111 850	71 263	71 000
61524 Entretien de bois et forêts		2 598	5 000
61551 Entretien matériel roulant	105 900	100 274	95 900
61558 Entretien autres biens mobiliers	51 300	45 102	58 350
6156 Maintenance	216 700	158 116	209 900
6161 Assurance multirisque	120 070	128 349	130 570
6182 Doc. générale et Technique	6 250	2 794	2 440
6184 Versements à des organ.form.	85 060	31 927	86 200
6225 Indemn. comptable,régisseur	11 000	6 924	2 700
6226 Honoraires	103 316	103 097	69 160
6227 Frais d'actes,de contentieux	25 000	0	0
6228 Divers		14 398	9 000
6231 Annonces et insertions	12 300	11 485	6 900
6232 Fêtes et cérémonies	394 878	389 423	437 575
6233 Foires et expositions			3 325
6236 Catalogues et imprimés	49 750	44 948	47 620
6237 Publications			12 300
6238 Frais divers de publicité	15 000	12 589	74 600
6247 Transp.collectifs	207 250	199 242	208 250
6248 Frais de transports divers	8 500	6 938	4 000
6251 Voyages et déplacements	16 200	10 216	16 686
6256 Missions			
6257 Réceptions			23 600
6261 Frais d'affranchissement	47 700	35 113	43 000
6262 Frais de télécommunication	69 770	59 556	72 060
627 Services bancaires et assimil	7 500	6 280	6 300
6281 Concours divers (cotisations)	6 700	6 276	6 700
6283 Frais de nettoyage des locaux	8 450	2 073	2 500
62871 A la collectivité de rattachement	0	50	
6288 Autres services extérieurs	98 570	172 009	84 900
63512 Taxes foncières	50 500	272 292	54 100
63513 Autres impôts locaux		630	1 000
6355 Taxes & impôts sur véhicules	1 500	1 485	2 100
6358 Autres droits	21 500	22 472	92 100
637 Autres impôts & taxes	12 000	157	160
	5 977 284	5 750 078	6 140 000

Chap. 65 - Autres charges gestion courante

		2018		2 019
		Budgétisé	Réalisé	Proposé
651	Redevances pour concessions	3 100	1 148	11 900
6531	Indemnités élus	130 000	128 498	130 000
6532	Frais de mission élus	1 000	911	1 000
6533	Cotisations retraite élus	8 000	6 624	7 000
6535	Formation élus	2 500	1 473	1 500
65372	Cotisation alloc. fin mandat			13 600
6541	Créances admises en non-valeur	15 000	3 521	5 000
6542	Créances éteintes	5 500	262	
6553	Service d'incendie	974 950	974 947	984 060
6554	Contribution organ regroup.			
65541	Compensat° charges territoriales	14 500	14 510	15 050
65548	Autres Contributions	177 750	184 588	212 000
6556	Indemnités de logement instit		81	
6558	Autres dépenses obligatoires	700 500	659 468	483 350
	<i>Démoustication EID</i>		437 497	<i>300 000</i>
	<i>dont :</i>		96 788	<i>80 000</i>
	<i>Refacturat° CCAS</i>		85 921	<i>84 500</i>
	<i>Refacturat° SEM Camping (SNSM + Gendarmerie)</i>		7 300	<i>9 000</i>
	<i>Fourrière Animale</i>			
657362	CCAS	1 530 000	1 530 000	1 550 000
6574	Subv. fonct. person. droit privé	1 013 992	965 139	998 250
	<i>dont :</i>		650 000	<i>650 000</i>
	<i>Office de Tourisme</i>		265 324	<i>267 500</i>
	<i>Associations Locales (aides à l'emploi incluses)</i>		49 815	<i>80 750</i>
	<i>amuel Vincent, Ecole Mer, Compensat° Salles, Coop Scol</i>			
65888	Charges subv. Gest° courante	500	360	400
		4 399 542	4 471 531	4 413 110

Ch 70 - Produits des Services		2018		2019	
		Budgétisé	Réalisé	Proposé	Proposé
70311	Concessions dans les cimetières	2 000	7 029	5 000	
70312	Redevances Funéraires	3 700	9 025	5 800	
70322	Droit de Stationnement port	702 000	709 279	700 000	
70323	Red. Occup. Domaine public	9 000	10 766	10 800	
70383	Redevance de Stationnement			1 150 000	
70384	Forfait Post Stationnement	240 000	56 339	120 000	
70388	Autres redevances et recettes	38 500	25 411	25 800	
70613	Redevance Déchets Industriels	4 300	4 143		
7062	Redev. Serv à caractère culturel	34 000	37 001	39 500	
70631	Redev. Serv à caractère sportif	13 000	12 121	13 000	
70632	Redec. Serv à caractère de loisirs	6 200	5 652	6 300	
7078	Autres marchandises	1 000	1 287	1 300	
7083	Locations Diverses (Immeubles)	357 500	367 505	433 755	
70872	Par les budgets annexes			87 000	
70878	Rembours. par autres redevables	80 760	87 398	63 510	
7088	Autres produits d'activité annexe	110			
		1 492 070	1 332 955	2 661 765	

Ch 73 - Impôts et Taxes		2018		2019	
		Proposé	Réalisé	Proposé	Proposé
73111	Taxes Foncières et Habitation	12 120 000	12 100 067	12 351 000	
7318	Autres Impôts locaux ou assimilés		27 774	28 000	
73211	Attribution de Compensation	558 000	558 700	576 000	
7336	Droits de Places	534 345	559 904	531 345	
7337	Droits de Stationnement	1 050 000	1 174 826		
7351	Taxe conso finale sur Electricité	389 063	397 627	400 000	
7362	Taxe de Séjour	950 000	902 367	920 000	
7364	Prélèvement Jeux Casino	2 300 000	2 493 637	2 500 000	
7368	Taxe Locale Publicité Ext. (TLPE)	40 000	31 451	28 000	
7381	Taxe add. Droits de Mutation	1 400 000	1 798 925	1 600 000	
7388	Autres Taxes Diverses	5 250	3 800	5 400	
		19 346 658	20 049 078	18 939 745	

Ch 74 - Dotations, Subvent° et Participat°		2018		2019	
		Proposé	Réalisé	Proposé	Proposé
7411	Dotation Forfaitaire	3 880 000	3 877 387	3 875 000	
744	FCTVA			19 356	
74718	Emplois d'avenir		2 923		
74718	Autres	8 580	17 562	8 000	
7472	Régions	60 000	60 574		
7473	Départements	42 500	42 890	25 000	
74751	GFP de rattachement				
7478	Autres Organismes	55 000	49 288	49 000	
74834	Etat - Compensat° Exonérat° T F		8 727	8 000	
74835	Etat - Compensat° Exonérat° T H	198 000	208 275	220 000	
		4 244 080	4 267 627	4 204 356	

Ch 75 - Autres Produits de Gestion		2018		2019	
		Proposé	Réalisé	Proposé	Proposé
752	Revenus des Immeubles	319 000	307 998	313 100	
7562	Régies dotées de Perso. Morales	450 000	450 000	300 000	
758	Prod. Divers de gest° courante	21 800	58 676	25 100	
		790 800	816 674	638 200	

Ch 77 - Produits Exceptionnels		2018		2019	
		Proposé	Réalisé	Proposé	Proposé
7711	Dédits et pénalités		4 211	1 150	
7788	Prod. Exceptionnels divers	100 000	18 168	13 000	
		100 000	22 378	14 150	

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

BUDGET PRINCIPAL 2019

Operations / Articles	CR 2018	Budget 2019	Operations / Articles	CR 2018	Budget 2019
OPERATION					
NON AFFECTEE			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
001 Solde d'execut° d'inv.reporté		400 000	001 Solde d'execut° d'inv.reporté		9 182 412
020 Dépenses Imprévues Invest.		209 196	021 Virement de section Fonct°		8 441 175
040 Opération d'ordre entre sections			040 Opération d'ordre entre sections		897 392
041 Opération Patrimoniale		3 254 109	10222 FCTVA		534 113
1641 Emprunts	5 658 000		10226 Taxe Aménagement		196 255
166 Refinancement Dette	14 667	15 000	1068 Excédents de Fonctionnement		1 800 000
204 Subventions d'équipements		30 000	458201 - Esplanade de la Mer		30 000
458101 - Esplanade de la Mer			Total TTC		21 081 346
Total TTC	5 672 667	3 908 305			
OPERATION 14 ACQUISITIONS					
DEPENSES			RECETTES		
2051 Concessions et droits similaires	26 108	18 000	024 Produits de Cessions		25 600
21571 Materiel roulant		122 500	1318 Autres	23 072	
21578 Autre matériel et outillage		25 000	1321 Etat et établissements nationaux		1 250
2158 Autres materiels		47 900	Total TTC	23 072	26 850
2181 Instal. Générales, agencements		60 000			
2182 Materiel de transport	124 200	111 000			
2183 Materiel de bureau et Info.	4 014	64 100			
2184 Mobilier		19 500			
2188 Autres Immo. Corporelles		61 500			
Total TTC	154 322	529 500			
OPERATION 15 TRAVAUX DE BATIMENTS					
DEPENSES			RECETTES		
2031 Frais d'études		20 000	1311 Etat et établissement nationaux		302 000
231301 Cité de la Pêche et des Pêcheurs	888 550	200 000	1312 Régions		475 799
231302 Accessibilité PMR & Ad'AP		10 000	13151 GFP de rattachement	5 500	
231307 Bâtiments Divers		245 730	1318 Autres		15 360
231311 Ecoles Municipales	8 676	355 000	Total TTC	5 500	793 159
231317 Palais des Sports	27 714	170 000			
231320 Hôtel de Ville		15 000			
Total TTC	924 940	1 015 730			
OPERATION 16 TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS					
DEPENSES			RECETTES		
2315 Cité de la Pêche et des Pêcheurs	649 969	916 000	1311 Etat & établ. Nationaux	225 000	
231501 VRD (Marché à bdc)	660 573	2 460 000	1312 Régions	250 000	
231502 Accessibilité PMR & Ad'AP	14 288		1313 Départements		169 785
231503 Eclairage Public	89 756	254 800	1342 Amende de police		150 000
231504 Esplanade de la Mer	20 604		1348 Autres	45 600	
231515 Mise en Forme Plages		60 000	Total TTC	520 600	319 785
231541 Protect° Littoral Ganivelles		30 000			
Total TTC	1 435 190	3 720 800			

Operations / Articles	CR 2018	Budget 2019	Operations / Articles	CR 2018	Budget 2019
-----------------------	---------	-------------	-----------------------	---------	-------------

OPERATION 18 SYNDICAT ELECTRIFICATION					
DEPENSES			RECETTES		
21534 Reseaux d'electrification	295 556	427 000	1326 Autres Etablissements Publics	162 315	125 000

OPERATION 22 FRAIS D'ETUDES					
DEPENSES			RECETTES		
202 Frais Doc. Urbanisme, numérotat°	13 365		1322 Régions		29 000
2031 Frais d'études	48 389	36 000			
2033 Frais d'insertion					
Total TTC	61 754	36 000	Total TTC	0	29 000

OPERATION 24 PROTECTION DU LITTORAL					
DEPENSES					
2031 Frais d'études		8 000			
2128 Autres Agencements/Aménagements		69 399			
2128 Autres Agencements/Aménagement	0	77 399			

OPERATION 26 VIDEO PROTECTION					
DEPENSES			RECETTES		
21538 Autres réseaux	137 773		1311 Etat § établ. Nationaux		22 880

OPERATION 27 ETANG DU MEDARD					
			RECETTES		
			1327 Budgets Communautaire (FEDER)	12 862	

OPERATION 28 C.H.U					
DEPENSES			RECETTES		
203104 Frais Etude Gest° Esp. Naturel		19 400	1311 Etat § établ. Nationaux		514 466
2313 Autres organismes publics	2 326 771	266 000	1312 Régions		424 014
238 Avances versées		60 000	1327 Budgets Communautaires (FEDER)		901 232
Total TTC	2 326 771	345 400	238 Avances versées		60 000
			Total TTC	0	1 899 712

OPERATION 29 PROJET URBAIN / ECO QUARTIER					
DEPENSES			RECETTES		
2118 Autres Terrains		2 000 000	024 Produits de Cessions		2 900 000
231550 Entrée Ville Dossenheim/Pompidou	306 500		1316 Autres Etablissements publics locaux		37 200
231551 Entrée Ville Colbert / Gare	306 500		238 Avances versées		8 266 305
231552 Projet Urbain		4 277 175	Total TTC		11 203 505
238 Avances versées		8 266 305			
Total TTC	613 000	14 543 480			

TOTAL TTC	CR 2018	Budget 2019	TOTAL TTC	CR 2018	Budget 2019

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	36 225 586	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	36 225 586
-------------------------------	------------	-------------------------------	------------

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

DOMAINE LOCATIF 2019

Operations / Articles

CR 2018

Budget 2019

Operations / Articles

CR 2018

Budget 2019

OPERATION		NON AFFECTEE
DEPENSES		RECETTES
040 Opération d'ordre entre sections		295 482
1641 Emprunts en euros		659 063
165 Dépôts de Cautionnements reçus		300
020 Dépenses imprévues		
Total HT		954 844
001 Excédent Antérieur Reporté		695 460
165 Dépôts et Cautionnements		316
040 Operation d'ordre entre section		1 027 769
Total HT		1 723 544

OPERATION 48 SEAQUARIUM		
EXPENSES		
<i>231304 Agencements Seaquarium</i>		268 700
TOTAL HT	0	268 700

OPERATION 77 MAISON DE RETRAITE SAINT VINCENT		
DEPENSES		
231308 Maison de Retraite		200 000

OPERATION ONA - Opération Non Affectée		
DEPENSES		
2031 Frais d'études		50 000
2138 Autre constructions		50 000
2313 Constructions		200 000
Total TTC	0	300 000

TOTAL HT	CR 2018	Budget 2019	TOTAL HT	CR 2018	Budget 2019
	0	1 723 544			1 723 544

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 1 723 544

INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS

REGIE SERVICES URBAINS 2019

Operations / Articles

CR 2018

Budget 2019

Operations / Articles

CR 2018

Budget 2019

OPERATION			NON AFFECTEE
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit antérieur Reporté		5 675	
020 Dépenses Imprévues Investissement		374	
13913 Départements		237	
1641 Emprunts en euros		0	
Total HT		6 286	

OPERATION 10 ACQUISITION

DEPENSES

2188 Autres		10 000
TOTAL HT	0	10 000

TOTAL HT

CR 2018

Budget 2019

TOTAL HT

CR 2018

Budget 2019

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT

16 286

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT

16 286

Monsieur ROSSO souligne que Monsieur le Maire a fait une introduction de trois quart d'heures.

Monsieur le Maire pense que cela ne pose pas de difficultés, les élus sont aguerris et habitués, dans l'exercice des budgets. Au-delà de cela c'est important parce que qu'il y a toute une série d'informations, Monsieur le Maire s'adresse aux élus parce qu'ils sont la représentation, il s'adresse aux Graulens et aux Graulennes, aux habitants du Grau du Roi car il croit que c'est important qu'ils reçoivent aussi ce niveau d'informations.

Délib2019-03-01 – Approbation du Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget Principal Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal.

Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Budget principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AIGUES-MORTES

ETABLISSEMENT : GRAU DU ROI

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - GRAU DU ROI

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 185 962,76	49 516 705,85	90 702 668,61
Titres de recette émis (b)	34 048 722,89	44 518 545,54	78 567 268,43
Réductions de titres (c)		331 956,18	331 956,18
Recettes nettes (d = b - c)	34 048 722,89	44 186 589,36	78 235 312,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 185 962,76	49 516 705,85	90 702 668,61
Mandats émis (f)	23 118 466,95	41 331 531,63	64 449 998,58
Annulations de mandats (g)	1,07	847 065,93	847 067,00
Dépenses nettes (h = f - g)	23 118 465,88	40 484 465,70	63 602 931,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 930 257,01	3 702 123,66	14 632 380,67
(h - d) Déficit			

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **CONSTATER** la concordance avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 28 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-02 – Approbation du Compte de gestion – Exercice 2018 - Budget annexe Domaine Locatif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal.

Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Budget annexe Domaine locatif

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AIGUES-MORTES

ETABLISSEMENT : DOMAIN LOCATIF GRAU DU ROI

Résultats budgétaires de l'exercice

20100 - DOMAIN LOCATIF GRAU DU ROI

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 930 601,00	13 114 282,00	26 044 883,00
Titres de recette émis (b)	11 729 455,02	12 065 723,20	23 795 178,22
Réductions de titres (c)		142 417,56	142 417,56
Recettes nettes (d = b - c)	11 729 455,02	11 923 305,64	23 652 760,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 930 601,00	13 114 282,00	26 044 883,00
Mandats émis (f)	11 824 265,46	12 595 126,67	24 409 392,13
Annulations de mandats (g)		227 840,53	227 840,53
Depenses nettes (h = f - g)	11 824 265,46	12 367 286,14	24 181 551,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	94 810,44	433 980,50	528 790,94

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **CONSTATER** la concordance avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame PELLEGRIN PONSOLE est un peu surprise d'être la seule à s'abstenir là-dessus étant donné que l'an passé les groupes d'opposition n'ont pas participé au vote du budget. C'est la raison pour laquelle elle s'abstient.

Monsieur le Maire met aux voix

POUR : 28 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-03 – Approbation du Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget annexe ODAS Régie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal.

Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Budget annexe ODAS régie

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AIGUES-MORTES

ETABLISSEMENT : ODAS GRAU DU ROI

Résultats budgétaires de l'exercice

20200 - ODAS GRAU DU ROI

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	213 773,83	317 038,00	530 811,83
Titres de recette émis (b)	111 112,83	295 149,31	406 262,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	111 112,83	295 149,31	406 262,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	213 773,83	317 038,00	530 811,83
Mandats émis (f)	80 094,54	311 013,15	391 107,69
Annulations de mandats (g)		11 642,84	11 642,84
Depenses nettes (h = f - g)	80 094,54	299 370,31	379 464,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	31 018,29		26 797,29
(h - d) Déficit		4 221,00	

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **CONSTATER** la concordance avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 28 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX,

Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-04 – Approbation du Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget annexe Régie Services Urbains (RSU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal.

Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Budget annexe Régies des services urbains (RSU)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AIGUES-MORTES

ETABLISSEMENT : REGIE DES SERVICES URBAINS

Résultats budgétaires de l'exercice

20600 - REGIE DES SERVICES URBAINS

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 142,00	853 210,00	875 352,00
Titres de recette émis (b)	9 622,00	663 471,80	673 093,80
Réductions de titres (c)		433,85	433,85
Recettes nettes (d = b - c)	9 622,00	663 037,95	672 659,95
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 142,00	853 210,00	875 352,00
Mandats émis (f)	17 817,00	796 849,05	814 665,05
Annulations de mandats (g)		796 849,05	796 849,05
Depenses nettes (h = f - g)	17 817,00	796 849,05	814 665,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		133 810,10	142 005,10
(h - d) Déficit	8 195,00		

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **CONSTATER** la concordance avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 28 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

**Délib2019-03-05 – Approbation du Compte de gestion – Exercice 2018 – Budget annexe
Chambre Funéraire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé que le compte de gestion de Madame la Trésorière d'Aigues-Mortes doit être présenté au Conseil municipal.

Les résultats sont en tous points identiques à ceux de l'ordonnateur.

Budget annexe Chambre funéraire

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 030001

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. AIGUES-MORTES

ETABLISSEMENT : CHAMBRE FUNÉRAIRE

Résultats budgétaires de l'exercice

20500 - CHAMBRE FUNÉRAIRE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	39 571,00	9 080,00	48 651,00
Titres de recette émis (b)	3 762,00	8 308,85	12 070,85
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 762,00	8 308,85	12 070,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	39 571,00	9 080,00	48 651,00
Mandats émis (f)	4 583,96	9 386,24	13 970,20
Annulations de mandats (g)		1 505,30	1 505,30
Depenses nettes (h = f - g)	4 583,96	7 880,94	12 464,90
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		427,91	
(h - d) Déficit	821,96		394,05

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **CONSTATER** la concordance avec le compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 28 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Les documents budgétaires complets ont été adressés sous forme dématérialisée, des exemplaires papiers étant mis à disposition en Mairie.

Délib2019-03-06 – Approbation du Compte Administratif et affectation des résultats – Exercice 2018 – Budget Principal Commune

Rapporteur : Madame Nathalie GROS-CHAREYRE

Monsieur le Maire quitte la séance.

Pour rappel :

Les affectations de résultats d'un exercice (reports des excédents et (ou) des déficits + reports de soldes d'exécutions), les crédits de reports, et s'il y a lieu, les affectations en réserves prévues aux budgets primitifs de l'exercice n -1, sont subordonnés à l'approbation des comptes administratifs (ordonnateur) et comptes de gestion (comptable assignataire) ;

Ces résultats sont alors inscrits en totalités au budget primitif ou supplémentaire de l'exercice suivant.

Les reports de crédits d'équipement disponibles au 31 décembre de l'exercice N -1 sont préalablement approuvés par le trésor public avant reprise au budget primitif de l'exercice n +1 et mis éventuellement à jour.

BUDGET PRINCIPAL - CA 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	23 118 466,95	41 331 531,63
Dépenses annulées	1,07	847 065,93
Dépenses nettes	23 118 465,88	40 484 465,70
Recettes émises	34 048 722,89	44 518 545,54
Recettes annulées		331 956,18
Recettes nettes	34 048 722,89	44 186 589,36
Résultat de l'exercice	10 930 257,01	3 702 123,66
Résultat Reporté (2017)	-1 747 845,50	8 536 892,74
Affectation du Résultat (sur 2018)		2 785 000,00
Résultat de Clôture	9 182 411,51	9 454 016,40
	Total (Inv. + Fonct.)	18 636 427,91

Crédits de Report 2018 sur BP 2019

- ⇒ Dépenses d'Investissement : **11 621 971,27 €**
- ⇒ Recettes d'Investissement : **724 348,86 €**

Résultats de Clôture 2018

- ⇒ Section d'Investissement : **9 182 411,51 €**
- ⇒ Section de Fonctionnement : **9 454 016,40 €**

Proposition d'Affectation de résultat au BP 2019 :

Il est proposé d'affecter la somme de 1 800 000 € au compte R-1068 (section d'investissement).

Sous la présidence de Nathalie GROS-CHAREYRE, Adjointe déléguée à la culture, aux traditions, au patrimoine et à la vie associative.

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- **De DÉLIBÉRER** sur les résultats présentés,
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés,
- **D'APPROUVER** l'affectation de la somme de **1 800 000 €** au compte R-1068,
- **De REPORTER** la somme de **7 654 016,40 €** au compte (R002).

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations.

Monsieur PARASMO souhaite faire une intervention compte tenu que Monsieur le Maire a quitté la séance, il s'adresse à Monsieur le Directeur Général des Services. Son groupe avait fait la remarque l'an passé sur les restes à réaliser (RAR), les 11 millions, normalement doivent être couverts par la

section de fonctionnement, ils ne doivent pas rester comme cela. Monsieur PARASMO souligne que son groupe avait fait une intervention auprès de Monsieur le Préfet, et il croit se rappeler que Monsieur le Préfet l'avait signalé et cette année on recommence. Monsieur PARASMO demande s'il s'agit d'une manière légale de présenter le résultat où bien s'il s'agit d'une coquille quelque part.

Monsieur SAVARIN – Directeur Général des Services répond qu'a priori il dirait non, la réponse c'est que même si l'on apprécie globalement l'équilibre général il faut que par section il soit rétabli quand il a été provisoirement déséquilibré. L'idée est que sur l'investissement on a bien un déficit de 1 747 845,50 € mais comme le résultat est en excédent de 10 millions, finalement il finit en résultat positif de 9 182 411,51 € et comme le solde reporté est de 11 621 971,27€ en dépenses et 724 348,86 € en recettes, cela ferait un déficit des reports de 10 898 000 €. Comme il n'y a que 9 182 411,51 € s'ils n'étaient pas affectés 1 800 000 €, il manquerait 1 700 000 €, alors que là en affectant, il y a un équilibre prévisionnel. De la même façon, qu'au total il n'y a pas eu d'affectation l'an passé parce qu'au final il y a un excédent même s'il s'agit d'un déficit celui-ci mène vers un excédent. A priori cela ne pose pas de problème.

Monsieur ROSSO souligne que c'est une manière de présenter les choses, il constate que si l'on additionne la réserve (1068) + le R002 c'est-à-dire l'affectation en réserve pour l'équilibre du budget primitif, on tombe au solde cumulé du fonctionnement soit 9 454 016,40 € ce qui veut dire en clair et décodé que la section d'investissement n'est pas excédentaire de 9 182 411,51 € mais bien avec les RAR, déficitaire de 1 715 210,90 €. C'est effectivement cette somme là que l'on va prendre sur la réserve cumulée du fonctionnement pour équilibrer le déficit de la section d'investissement et le reste venant en R002. Ce n'est pas problématique, le seul problème, est de savoir où peut-on voir que l'on doit mettre 1 800 000 €, il demande où est-il précisé que l'on doit mettre 1 800 000 € en 1068, nulle part. Par contre, effectivement s'ils avaient eu le document complet auparavant, son groupe l'aurait vu parce que sur l'équilibre, sur la balance générale du budget effectivement ils doivent le retrouver. Donc, il n'y a pas d'erreur mais au niveau de la compréhension budgétaire et au niveau de l'explicatif son groupe se retrouve confronté à une problématique parce qu'ils n'ont que l'élément qui a été fourni pour le conseil, ils l'ont eu également en dématérialisé mais c'est hyper compliqué. C'est une demande après la suite ils verront, mais il y a une nécessité d'avoir le jour de la commission des finances les conclusions budgétaires, que ce soit le compte administratif où que ce soit le budget, c'est quand même nécessaire au moins 8 jours avant pour pouvoir l'analyser. Voilà le souci et la conclusion de son groupe sur cette présentation du compte administratif 2018. Il est inévitable que quand on affiche un excédent de 9 millions et qu'il y a 11 millions de RAR ce n'est pas la même chose, normalement l'investissement est déficitaire de 9 millions et pas excédentaire parce que l'on doit prendre en compte les RAR et ils sont pris en compte bien évidemment par la suite. Les 11 millions vont être pris en compte dans le budget 2019, ils vont être reportés à la fois en recettes mais surtout en dépenses, on le voit dans la présentation opération par opération du budget d'investissement.

Madame GROS-CHAREYRE met aux voix.

POUR : 19 (MM. Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

**Délib2019-03-07 – Approbation du Compte Administratif et affectations des résultats –
Exercice 2018 – Budget annexe Domaine Locatif**

Rapporteur : Madame GROS-CHAREYRE

Monsieur le Maire quitte la séance.

BUDGET ANNEXE DOMAINE LOCATIF - CA 2018		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	11 824 265,46	12 585 126,67
Dépenses annulées		227 840,53
Dépenses nettes	11 824 265,46	12 357 286,14
Recettes émises	11 729 455,02	12 065 723,20
Recettes annulées		142 417,56
Recettes nettes	11 729 455,02	11 923 305,64
Résultat de l'exercice	-94 810,44	-433 980,50
Résultat Reporté (2017)	790 270,80	215 897,80
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	695 460,36	-218 082,70
	Total (Inv. + Fonct.)	477 377,66

Crédits de Report 2018 sur BP 2019

- ⇒ Dépenses d'Investissement : *Néant*
- ⇒ Recettes d'Investissement : *Néant*

Résultats de Clôture 2018

- ⇒ Section d'Investissement : **695 460,36 €**
- ⇒ Section de Fonctionnement : **- 218 082,70 €**

Proposition d'Affectation de résultat du BP 2019 :

- ⇒ Investissement (R001), solde d'exécution reporté **695 460,36 €**
- ⇒ Fonctionnement (D002), déficit de fonctionnement reporté **- 218 082,70 €**

Sous la présidence de Nathalie GROS-CHAREYRE, Adjointe déléguée à la culture, aux traditions, au patrimoine et à la vie associative.

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- **De DÉLIBÉRER** sur les résultats présentés,
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés.

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 19 (MM. Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-08 – Approbation du Compte Administratif et affectations de résultats – Exercice 2018 – Budget annexe ODAS Régie

Rapporteur : Madame GROS-CHAREYRE

Monsieur le Maire quitte la séance.

BUDGET ANNEXE ODAS REGIE - CA 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	80 094,54	311 013,15
Dépenses annulées		11 642,84
Dépenses nettes	80 094,54	299 370,31
Recettes émises	111 112,83	295 149,31
Recettes annulées		
Recettes nettes	111 112,83	295 149,31
Résultat de l'exercice	31 018,29	-4 221,00
Résultat Reporté (2017)	102 661,19	29 840,67
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	133 679,48	25 619,67
	Total (Inv. + Fonct.)	159 299,15

Crédits de Report 2018 sur BP 2019

- ⇒ Dépenses d'Investissement : *Néant*
- ⇒ Recettes d'Investissement : *Néant*

Résultats de Clôture 2018

- ⇒ Section d'Investissement : **133 679,48 €**
- ⇒ Section de Fonctionnement : **25 619,67 €**

Proposition d'Affectation de résultat du BP 2019 :

- ⇒ Investissement (R001), solde d'exécution reporté **133 679,48 €**
- ⇒ Fonctionnement (R002), excédent de fonctionnement reporté **25 619,67 €**

Sous la présidence de Nathalie GROS-CHAREYRE, Adjointe déléguée à la culture, aux traditions, au patrimoine et à la vie associative.

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- **De DÉLIBÉRER** sur les résultats présentés,
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés.

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : **19** (MM. Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET)

CONTRE : **7** (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : **1** (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-09 – Approbation du Compte Administratif et affectations de résultats – Exercice 2018 – Budget annexe Régie Services Urbains (RSU)

Rapporteur : Madame GROS-CHAREYRE

Monsieur le Maire quitte la séance.

BUDGET ANNEXE REGIE DES SERVICES URBAINS - CA 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	17 817,00	796 848,05
Dépenses annulées		
Dépenses nettes	17 817,00	796 848,05
Recettes émises	9 622,00	663 471,80
Recettes annulées		433,85
Recettes nettes	9 622,00	663 037,95
Résultat de l'exercice	-8 195,00	-133 810,10
Résultat Reporté (2017)	2 520,73	203 673,86
Affectation du Résultat		
Résultat de Clôture	-5 674,27	69 863,76
	Total (Inv. + Fonct.)	64 189,49

Crédits de Report 2018 sur BP 2019

- ⇒ Dépenses d'Investissement : *Néant*
- ⇒ Recettes d'Investissement : *Néant*

Résultats de Clôture 2018

- ⇒ Section d'Investissement : **-5 674,27 €**
- ⇒ Section de Fonctionnement : **69 863,76 €**

Proposition d'Affectation de résultat au BP 2019 :

Il est proposé d'affecter la somme de 5 675 € au compte R - 1068 (section d'investissement).

Sous la présidence de Nathalie GROS-CHAREYRE, Adjointe déléguée à la culture, aux traditions, au patrimoine et à la vie associative.

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- **De DÉLIBÉRER** sur les résultats présentés,
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés,
- **D'APPROUVER** l'affectation de la somme de **5 675 €** au compte R-1068,
- **De REPORTER** la somme de **64 187,90 €** au compte (R002).

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 19 (MM. Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : 1 (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-10 – Approbation du Compte Administratif et affectations de résultats – Exercice 2018 – Budget annexe Chambre Funéraire

Rapporteur : Madame GROS-CHAREYRE

Monsieur le Maire quitte la séance.

BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE- CA 2018

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	4 583,96	9 386,24
Dépenses annulées		1 505,30
Dépenses nettes	4 583,96	7 880,94
Recettes émises	3 762,00	8 308,85
Recettes annulées		
Recettes nettes	3 762,00	8 308,85
Résultat de l'exercice	-821,96	427,91
Résultat Reporté (2017)	35 810,09	780,98
Affectation de Résultat		
Résultat de Clôture	34 988,13	1 208,89
	Total (Inv. + Fonct.)	36 197,02

Crédits de Report 2018 sur BP 2019

- ⇒ Dépenses d'Investissement : *Néant*
- ⇒ Recettes d'Investissement : *Néant*

Résultats de Clôture 2018

- ⇒ Section d'Investissement : **34 988,13 €**
- ⇒ Section de Fonctionnement : **1 208,89 €**

Proposition d'Affectation de résultat du BP 2019 :

- ⇒ Investissement (R001), solde d'exécution reporté **34 988,13 €**
- ⇒ Fonctionnement (R002), excédent de fonctionnement reporté **1 208,89 €**

Sous la présidence de Nathalie GROS-CHAREYRE, Adjointe déléguée à la culture, aux traditions, au patrimoine et à la vie associative.

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- **De DÉLIBÉRER** sur les résultats présentés,
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés.

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : **19** (MM. Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET)

CONTRE : **7** (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

ABST : **1** (Mme PELLEGRIN-PONSOLE)

Délib2019-03-11 – Compte Administratif 2018 – Résultats consolidés

Rapporteur : Madame GROS-CHAREYRE

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, de **CONSTATER** les résultats consolidés ci-dessous afférents au Compte administratif 2018 :

RESULTATS CONSOLIDES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Budget principal	9 182 411,51	9 454 016,40	18 636 427,91
Annexes			
Domaine locatif	695 460,36	-218 082,70	477 377,66
ODAS Régies	133 679,48	25 619,67	159 299,15
Régie services urbains	-5 674,27	69 863,76	64 189,49
Chambre funéraire	34 988,13	1 208,89	36 197,02
Total	10 040 865,21	9 332 626,02	19 373 491,23

Madame GROS-CHAREYRE demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-12 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget Principal Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'examen et le vote s'effectuent pour chaque budget :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement.
- Par opération pour la section d'investissement.
- Avec reprise des résultats au 31 décembre 2018 et des crédits de reports en investissement.
-

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent voter par bloc, par exemple le bloc des recettes et le bloc des dépenses où chapitre par chapitre, ligne par ligne.

Les élus répondent qu'ils souhaitent voter par bloc.

Monsieur PARASMO souhaite prendre la parole et faire une intervention après la présentation de ce budget (section fonctionnement et investissement)

Monsieur le Maire répond favorablement.

Budget principal commune

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2018	Propositions BP 2019
	Recettes	31 895 437	34 371 428
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	5 751 892	7 654 016
013	Atténuation de charges	50 000	50 000
042	Opérations d'ordre entre section	100 000	209 196
70	Produits des services et ventes diverses	1 493 070	2 661 765
73	Impôts et Taxes	19 346 595	18 939 745
74	Dotations subventions et participations	4 263 080	4 204 356
75	Autres produits de gestion courante	790 800	638 200
77	Produits exceptionnels	100 000	14 150
	Dépenses	31 895 437	34 371 428
011	Charges à caractère général	5 977 284	6 140 000
012	Charges de personnel	9 479 302	9 315 000
014	Atténuations de produits	260 000	283 200
022	Dépenses imprévues	1 700 000	1 700 000
023	Virement à la section d'investissement	6 039 000	8 441 175
042	Dotations aux amortissements	889 391	897 392
65	Autres charges de gestion courante	4 498 842	4 413 110
66	Charges financières	1 777 138	1 964 796
67	Charges exceptionnelles	1 274 480	506 756
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		710 000

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses			Recettes		
		Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019	Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019
14	Opération non affectée	28 929 336	5 672 667	3 908 305	36 271 411		21 081 346
14	Acquisitions	591 057	154 322	529 500	30 000	23 072	26 850
15	Travaux de batiments	1 378 036	924 940	1 015 730	276 600	5 500	793 159
16	Travaux de voirie et réseaux divers	4 564 830	1 435 190	3 720 800	911 000	520 600	319 785
18	Syndicat d'électrification	505 000	295 556	427 000	211 000	162 315	125 000
22	Frais d'études	753 354	61 754	36 000	37 200		29 000
24	Protection du littoral	69 500		77 399			
26	Vidéo surveillance	138 500	137 773				22 880
27	Etang du Médard	14 676			66 568	12 862	
28	CHU boucanet	1 059 490	2 326 771	345 400	200 000		1 899 712
29	Projet Urbain - Eco Quartier		613 000	14 543 480			11 203 505
		38 003 779	11 621 971	24 603 615	38 003 779	724 349	35 501 237
				36 225 586			36 225 586

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Monsieur PARASMO prend la parole, il veut tout d'abord dire que son groupe a une pensée pour Monsieur Claude BERNARD et remercie le service financier qui a travaillé, préparé et élaboré ces différents budgets. Monsieur PARASMO souhaite faire une déclaration généraliste suite au préambule de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a dit dans son préambule, des efforts, des budgets maintenant qui dégagent des excédents de 10 millions etc... Monsieur PARASMO pense que Monsieur le Maire est le seul Maire du Gard à ne pas se plaindre de la baisse de la DGF parce qu'en ayant 10 millions dans les livres de la commune à la fin de cet exercice, c'est quand même surprenant. Monsieur le Maire a dit que c'était dû à des efforts et un travail de longue haleine depuis 4 ans. Depuis 4 ans, si Monsieur PARASMO fait un petit récapitulatif, si sa mémoire est bonne en début de Mandat Monsieur le Maire a augmenté les impôts de 10 %, 10 % c'est un million d'euros, là il s'agit du premier million. Le deuxième million Monsieur le Maire n'y est pour rien, tant mieux pour la ville, c'est l'augmentation des bases durant ces 4 ans, un million de plus. Ensuite, il y a la conjoncture qui fait qu'il y a aussi une augmentation de 1 million d'euros sur le casino, casino qui à l'époque lorsque Monsieur le Maire était dans l'opposition il avait décrié. Monsieur PARASMO constate qu'aujourd'hui il rend bien service à Monsieur le Maire et à la ville. Donc, une rentrée depuis 4 ans, de 3 millions, un million est à l'initiative de Monsieur le

Maire, les deux autres ils tombent un peu du ciel, tant mieux pour la ville, Monsieur PARASMO est entièrement d'accord.

Dans le même temps, Monsieur le Maire a vendu pour 23 millions d'euros différents bâtiments (les anciennes écoles, l'Office du Tourisme, la Résidence de Camargue, l'ancien Hôtel de ville, etc...). Ces 23 millions comme Monsieur le Maire l'a dit vont permettre dans les années 2019 et 2020 de ne pas faire d'emprunt. Bien évidemment, Monsieur le Maire a dit aussi que la dette avait baissé, Monsieur PARASMO dit qu'il n'y a rien d'exceptionnel, on vend 23 millions, on ne fait pas d'emprunt, cela baisse naturellement, 3,8 millions par an de capital, rien d'exceptionnel, voilà. Ce que Monsieur PARASMO voulait dire par là, c'est que le résultat est un bon résultat puisqu'il y a de l'argent dans les caisses mais, il ne fallait pas être si alarmiste il y a 4 ans en disant que la ville allait être sous tutelle. Monsieur le Maire savait très bien qu'il y avait du patrimoine, puisqu'il a été utilisé. Le patrimoine qui a été acquis trente ans avant par d'autres personnes a servi aujourd'hui à Monsieur le Maire. Il trouve que le résultat aujourd'hui était largement prévisible.

Monsieur PARASMO pense que Monsieur le Maire a joué sur la corde du « attention la dette » tout en sachant très bien que cela allait être comblé par la vente des patrimoines.

Une autre petite remarque, Monsieur PARASMO trouve dommage que l'on n'ait pas recours à l'emprunt, c'est se priver à l'heure actuelle de taux qui sont excessivement bas. Parce que dans le futur, que va-t-il se passer dans les années 2020 – 2021 - 2022, la ville du Grau du Roi est une ville touristique contrainte à investir sans arrêt, demain quand elle voudra investir elle n'aura plus de patrimoine ou très peu à moins d'en reconstituer et fasse aux organismes financiers cela comptait beaucoup. Monsieur PARASMO espère que d'avoir vendu tout cela de manière bradée, il l'a déjà dit, cela ne nuira pas pour les investissements futurs dans les 10 ans à venir. Ce résultat il ne rentrera pas dans le détail, c'est trop technique, ils l'ont vu en commission, est un bon résultat pour la ville mais il était prévisible, il espère que cela ne nuira pas par la suite.

Madame FLAUGERE précise qu'elle va faire court et ne pas entrer dans le détail et fait l'intervention suivante : « Monsieur le Maire, votre présentation du budget est lisse et brillante comme une carte postale. Nous ne dirons pas que c'est un budget en prévision de campagne. A la lecture de celui-ci nous constatons un flou, plus même un brouillard si nous rentrons dans les détails. Lorsque nous regardons dans le grand livre nous constatons le manque de transparence dans certains articles. Comme les autres années votre budget manque de sincérité et de transparence, manque également l'ambition économique qui est toujours au stade de l'étude. Il va de soi, au vu de notre antagonisme que nous n'avons pas voté vos budgets »

Madame PELLEGRIN PONSOLE fait la déclaration suivante : « Contrariant le proverbe « *Quand le sage montre la lune, l'idiot regarde le doigt* », Le Cercle du Grau préfère ce soir regarder la lune. Monsieur le Maire, vous avez pris cette année de fournir aux élus de l'opposition une colonne « commentaires » pour prouver votre bonne foi et votre bonne volonté dans la présentation de votre budget prévisionnel. Nous vous en remercions, vous, mais aussi, et surtout, les services municipaux. Malgré tout, ce budget 2019 est à l'image de tous les budgets présentés en année pré-électorale : aseptisé, clinique, sans aspérité mais, parce que, ce soir, je préfère regarder la lune, je le croirai sincère. Parmi les points qu'on peut regretter, c'est que rien n'ait été imaginé pour augmenter le pouvoir d'achat des Graulens, de tous les Graulens, pas seulement celui de ceux qui stationnent leur véhicule dans le centre-ville avec la demi-mesure que vous avez prise récemment pour réduire la carte d'abonnement. Vous annoncez qu'il n'y aura pas de hausse des taux de la fiscalité locale mais la simple augmentation de l'assiette, voulue par l'Etat, conduit forcément à une augmentation. Et parce que ce soir je regarde la lune, j'aurais aimé que vous alliez plus loin en proposant une réduction de 2,2% de la fiscalité locale qui aurait, réellement, fait baisser les impôts des Graulens. Quand on connaît la situation exsangue de certains de nos concitoyens et la situation générale en France, et parce que ce soir, une nouvelle fois, je regarde la lune, je regrette votre manque d'audace pour votre dernier budget. Par ailleurs, je m'interroge pourquoi vouloir jouer les entremetteurs avec des promoteurs immobiliers pour bâtir à la va-vite l'ilot-test d'un écoquartier dont personne ne comprend les contours ni même la finalité plutôt que de tenter de redonner un peu de pouvoir d'achat aux Graulennes et aux Graulens ? Alors parce que ce soir je regarde la lune, et que je sais reconnaître des efforts de gestion et je me réjouis de ce que cela peut apporter pour Le Grau du Roi »

et pour démontrer que Le Cercle du Grau continue à œuvrer dans un esprit positif et constructif, je voterai pour et une fois n'est pas coutume ».

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur intervention, en réponse et il répète ce qu'il a déjà dit en début de séance, il est évident que lorsque l'on est dans l'échange avec les élus qui représentent la commune du Grau du Roi, certes c'est un débat entre élus mais ce sont également des informations mais aussi un échange avec l'ensemble de la population du Grau du Roi. Il s'adresse à Monsieur PARASMO, en disant qu'il a bien noté que c'est une bonne chose la situation telle qu'elle est aujourd'hui et Monsieur le Maire a compris aussi qu'il n'y était pas pour grand-chose, que c'était presque naturel.

Monsieur le Maire veut dire aux graulens qu'ils peuvent être sereins car leur ville aujourd'hui se trouve dans une bonne situation, qu'elle est bien gérée parce que même s'il y a des événements et des éléments conjoncturels, c'est aussi le fruit d'une gestion et de décisions volontaristes et de prises de décisions qui demandent bien sûr réflexion et courage politique.

Monsieur PARASMO a fait un constat un peu à court terme, et Monsieur le Maire pense que le budget qui est présenté ce soir permet à la ville de regarder l'avenir avec confiance et il l'expliquera. Ce n'est pas uniquement à court terme, Monsieur PARASMO dit que le patrimoine a été vendu, bradé, mais les décisions qui ont été prises à la fois sur la rigueur, la gestion, la valorisation du patrimoine, aujourd'hui ont permis d'avoir une dynamique forte aux projets dans ce mandat, elles ont permis de conduire les politiques publiques au bénéfice de toute la population du Grau du Roi et d'envisager l'avenir avec confiance. Et cette situation, sans dramatiser quoi que ce soit, est simplement un constat qui n'est pas que le constat de Robert CRAUSTE et de son équipe mais aussi le constat de la Trésorière principale et de la Chambre Régionale des Comptes. Il faut que Monsieur le Maire le répète, il est désolé, le constat du cabinet d'audit KLOPFER qui est quand même la référence en France. Et bien oui, cette situation était loin d'être acquise au début de ce mandat. Monsieur le Maire savait exactement où il allait, il avait dit bien avant d'avoir été élu Maire du Grau du Roi, il faudra vendre ce patrimoine. D'abord parce qu'il s'était opposé sur certaines acquisitions et qu'il considérait que dans la situation qu'il s'annonçait avec un patrimoine obsolescent, avec aucun moyen pour le remettre à niveau, des structures d'accueil touristique, une fermée depuis 6 ans, l'autre faisant l'objet de toutes les critiques sur les réseaux sociaux et autres sites internet. Monsieur le Maire savait qu'il fallait vendre ce patrimoine et c'est cette valorisation qui au passage bien sûr relance l'activité économique. Madame FLAUGERE a dit que Monsieur le Maire ne faisait rien pour l'économie locale, mais à travers cela un des piliers de l'économie locale est relancé, l'activité touristique sur des établissements complètement rénovés, remis à neuf avec une montée en qualité, extraordinaire, créateur d'emplois, les travaux sont en cours. Il y a un établissement fini, 22 millions qui entrent dans les caisses de la ville, une partie qui permet de se désendetter, de se donner de l'oxygène pour aujourd'hui mais pour l'avenir aussi, sans augmenter les impôts des Graulens, Monsieur le Maire confirme qu'ils ont été contraints à l'augmentation des impôts en 2015, effectivement 10 % qui entrent dans les caisses, un million d'euros, mais Monsieur le Maire fait savoir qu'il avait mis en priorité la première année, les élus vont dire que cela n'a rien à voir, les travaux de mise aux normes de la salle Jean-Pierre CASSEL qui était fermée depuis deux ans, la remise aux normes de la sécurité incendie à la maison de retraite qui n'était pas à jour.

Monsieur PARASMO souligne qu'il ne s'agit pas des mêmes budgets, il s'agit des investissements là.

Monsieur le Maire répond que c'est pour que les graulens comprennent bien les choses.

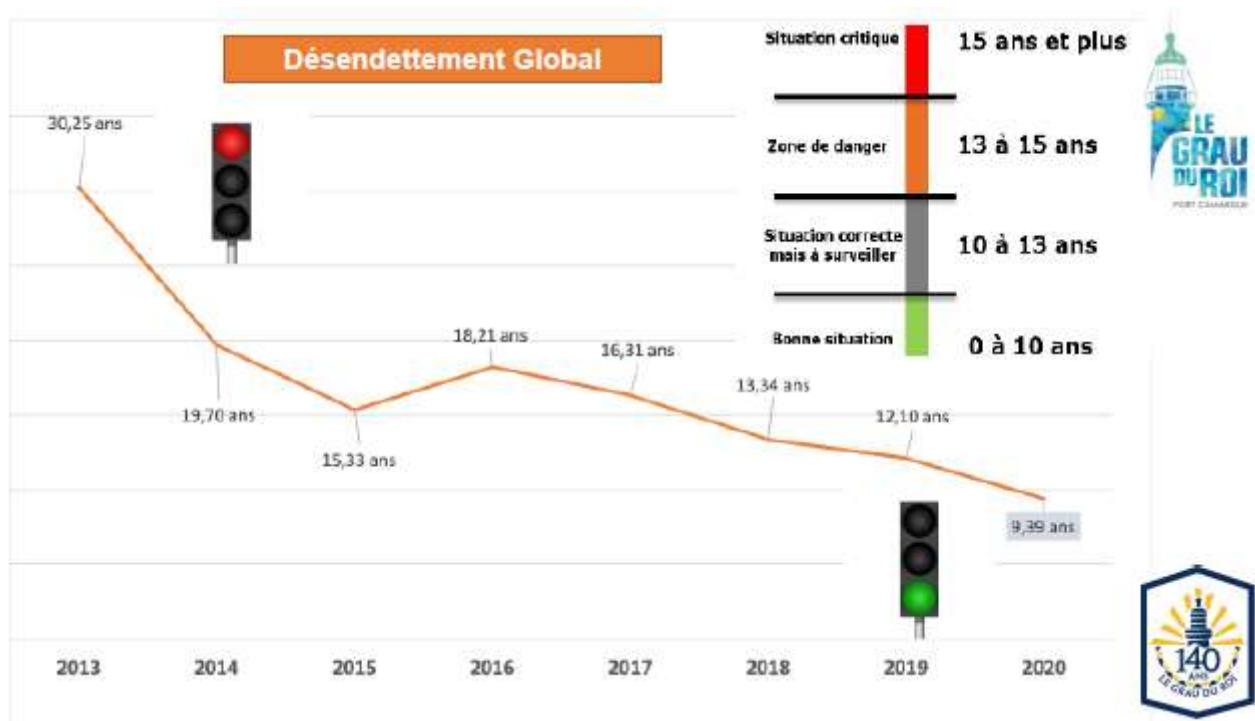
Monsieur PARASMO dit que les graulens ont compris que Monsieur le Maire avait augmenté de 10 % les impôts.

Monsieur le Maire ajoute que rien que cela, les mises aux normes c'est 1.5 millions d'euros.

En 2014, effectivement lorsqu'ils ont été élus tous les signaux étaient au rouge, la capacité d'autofinancement était au plus bas, le fonds de roulement était au plus bas. Les fonds de roulement des satellites avaient été consommés (CCAS, Office de Tourisme), la dette qui pesait sur les épaules des graulens, Monsieur le Maire en a parlé et reparlé, d'ailleurs il en parlait avant même d'être Maire. C'était un de ces *leitmotivs*, la dette s'élevait à 70 millions d'euros, elle est ramenée à 46 millions d'euros. Ils n'ont pas réemprunté, elle a baissé naturellement, et ils ont aussi remboursé par anticipation mais il n'y a rien qui vient naturellement, il faut bosser et prendre les décisions au bon moment.

Monsieur PARASMO souligne qu'il est plus facile de bosser quand derrière on a quelque chose que si l'on n'a rien.

Monsieur le Maire l'a dit et il l'a reconnu à plusieurs reprises. Il a loué le patrimoine qui a été constitué, il s'agit de l'argent des Graulens. Et aujourd'hui, il a été créé de nouvelles richesses, parce que cet argent qui rentre ce désendettement, cette capacité à investir ce sont des richesses nouvelles, c'est l'entretien du patrimoine, cela appartient aux Graulens, du patrimoine il en reste et les banques continueront à accompagner la commune quand ce sera nécessaire. La potentialité de la ville du Grau du Roi ne dépend ni de Monsieur le Maire, ni des élus et très probablement de sa situation géographique d'abord et du travail accompli et il salue tous ses prédécesseurs qui ont fait ce travail pour avoir amené la commune où elle est aujourd'hui. Monsieur le Maire à l'ambition aujourd'hui à la fois de l'entretenir et de valoriser ces atouts et de la faire entrer dans ce 21^{ème} siècle tout en étant très respectueux de ce qu'elle est sur son authenticité, respectueux de son environnement avec ses 2000 hectares d'espaces naturels sensibles, ce sont des choses importantes qui ont du sens et qui parlent à tout le monde. La durée de remboursement de cette dette était de 17 années, la commune était dans le rouge aujourd'hui elle sera ramenée à 10 ans. De 2013 à 2019 (voir schéma ci-dessous) la commune était dans un remboursement de + de 15 ans et progressivement, on arrive dans le vert, c'est important.



Monsieur PARASMO intervient car il n'est pas rentré dans le détail, c'est facile, il n'a pas parlé du compactage d'emprunts parce que ça aussi ça a contribué, compacter des emprunts et rallonger la durée résiduelle, cela contribue aussi à cela.

Monsieur le Maire souligne que le résultat est là et que l'annuité de remboursement de la dette est passée de 7,3 millions € en 2014 à 6,9 millions € aujourd'hui. Elle sera de 5,3 millions € dans 9 mois. Ce n'est pas que de l'exercice cela, cette maîtrise de la dette et la baisse de l'annuité de remboursement sont vertueuses car elles permettent de reconstituer le fonds de roulement, c'est important, chacun le comprend. Avec la capacité d'autofinancement qui va encore progresser et atteindre des objectifs qu'ils se sont fixés pour la fin du mandat et c'est cela qui permet de se projeter dans l'avenir. Cette reconstitution de l'autofinancement fait envisager l'avenir positivement. C'est important car la ville doit se projeter dans l'avenir et ces résultats obtenus par une bonne gestion et

pas uniquement par les effets conjoncturels permettent d'envisager dès maintenant des projets utiles pour les Graulens, Monsieur le Maire en cite quelques uns notamment la construction d'une salle polyvalente attendue longtemps qui est aujourd'hui devenue nécessaire par rapport à la vitalité associative, à la capacité d'accueil de la collectivité, avec aussi la création d'une nouvelle structure d'accueil moderne pour la petite enfance, les deux existantes étant obsolescentes, il va falloir réfléchir à un projet réuni dans un bâtiment moderne, où encore de la maison de retraite et il y a aussi la requalification du centre historique.

Monsieur PARASMO demande à Monsieur le Maire, s'il est en campagne.

Monsieur le Maire répond qu'il a entendu lors des interventions des groupes d'opposition que son groupe n'était pas dans la prospective, qu'il n'était pas ambitieux, que leur budget était lisse et glacé comme une carte postale. C'est la raison pour laquelle il explique les choses. De plus, la requalification du centre historique et le renouvellement urbain sont finançables. La capacité à investir près de 5 millions d'euros par an et cela c'est valable pour les années 2020-2026 sans ré augmenter l'endettement voilà la réalité des choses. Ils sont dans cette prospective, dans cette capacité. Ils sont passés de l'incertitude à une visibilité rassurante. Ils se sont donné les moyens de maîtriser leur destin, d'être libres de leur choix et on peut y voir un bel écho à l'anniversaire des 140 ans qui marque aussi l'indépendance historique et l'affirmation de la liberté de la commune.

Cette dynamique de projet pour l'avenir ne s'est pas faite au dépend de la dynamique de projet durant le mandat actuel, Monsieur le Maire et son groupe auraient pu ne rien faire et bien au contraire ils ont été très actifs.

Monsieur PARASMO dit qu'ils n'ont pas fait grand-chose.

Monsieur le Maire poursuit la liste est longue et le temps du bilan viendra et ils verront s'ils n'ont pas fait grand-chose.

Monsieur PARASMO ajoute que Monsieur le Maire a fini les projets qui étaient commencés point barre.

Monsieur le Maire continue son allocution, la liste est longue de ce qui a été réalisé et entrepris en seulement 5 ans, avec le commencement de projets sans un sou pour les conduire.

Monsieur PARASMO n'est pas d'accord, il affirme qu'il y avait de l'argent.

Monsieur le Maire comprend que ça énerve un peu Monsieur PARASMO. Et la liste est longue des politiques publiques qui ont été engagées au bénéfice de l'ensemble de la population. Toutes les politiques publiques de la petite enfance aux plus âgés, aux jeunes, aux sports, à la culture, à l'environnement, là aussi la liste est longue de ce qui a été produit. Et il a été créé de nouvelles richesses collectives, avec la valorisation des biens des Graulens.

Cette complémentarité entre l'action publique et les initiatives privées a permis de dynamiser l'économie locale. Et elle va permettre, par exemple, de répondre d'ici peu à une des demandes expresses des concitoyens à savoir la création de maisons de santé.

Monsieur le Maire souligne qu'ils ont tenu un très haut niveau d'investissement et les dépenses de fonctionnement sont totalement maîtrisées, c'est l'effort de chacun, c'est l'effort collectif. Il a été obtenu un niveau exceptionnel de subventions en provenance de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du département, 5 millions d'euros en 5 ans, 1 million par an en moyenne qu'ils sont allés chercher, ce n'est pas venu tout seul.

Monsieur le Maire pourrait revenir sur la valorisation du patrimoine et sur la dynamique de projet, car au-delà des chiffres, c'est un cercle vertueux qui a été créé, un cercle de recettes pour les Graulens, de déblocage de grands projets privés à lourds investissements et de créations d'emplois. Il a été donné vie à des lieux qui périssaient.

Monsieur le Maire a bien entendu Madame PELLEGRIN PONSOLE, il a pris note qu'elle a voulu regarder la lune et elle souhaiterait que l'on regarde plus loin. Il a bien compris la phrase de Madame PELLEGRIN-PONSOLE qui était souvent employée par Monsieur Georges FRÈCHE « Quand on montre la lune l'imbécile regarde le doigt ».

Monsieur le Maire a également bien noté qu'un effort complémentaire aurait pu être fait pour le pouvoir d'achat. Il intègre cette notion qui porte à réfléchir. Alors bien sûr, il comprend que l'opposition dans l'expression qui a été faite de façon tout à fait courtoise, puisse réagir sur des éléments techniques, même si Monsieur le Maire était sortie de la salle du Conseil, il a entendu Monsieur ROSSO intervenir sur ses connaissances de la technique budgétaire avec les observations qui ont été faites et retient l'essentiel : il n'y a pas de problème. Après des efforts louables ont été faits pour être dans un angle éthique, tout en disant qu'il y avait quand même là le résultat d'une bonne chose pour la cité. La responsabilité de Monsieur le Maire et de ses collègues a été minimisée, chacun jugera. Madame FLAUGÈRE a été assez succincte, c'est au moins ça.

Monsieur ROSSO souhaite poser une question à savoir si le budget d'investissement est en suréquilibre. Pour le projet urbain, il y a 8 millions en dépense et 8 millions en recette. Il demande si c'est dans ce budget que les 10 millions ont été intégrés.

Monsieur le Maire le confirme, la question méritait d'être posée, mais il y a quand même quelque chose que Monsieur le Maire conteste auprès de Madame FLAUGÈRE dans les mots qu'elle a prononcés. Il pense que chacun sera capable de considérer qu'il conteste le mot employé par Madame FLAUGÈRE comme quoi il serait insincère.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VIGOUROUX afin qu'il donne connaissance des principaux investissements lancés en 2019.

Monsieur VIGOUROUX s'adresse à Monsieur PARASMO, en lui disant qu'ils ne se sont pas roulés les pouces pendant 4 ans et qu'ils ont simplement continué la voirie, l'avenue Jean Lasserre et l'esplanade boulevard Maréchal Juin n'avaient pas été engagés par la mandature précédente. Sur les principaux investissements nouveaux lancés en 2019, il y a donc :

Voirie

- Avenue Georges Pompidou : 2 560 000 euros (juillet 2019 à avril 2020)
- Rue Victor Granier : 750 000 euros (septembre 2019 à février 2020)
- Route des Marines : 1 450 000 euros (janvier à juin 2019)
(Actuellement en travaux avec la reprise depuis le passage busé proche du Santa Maria jusqu'au rond-point du pont de la Lune, y compris l'éclairage public)
- Avenue de Camargue : 250 000 euros (avril à juillet 2019)
(Du rond point du Casino jusqu'à la rue Georges Brassens)
- Une partie de la rue des Nymphéas : 110 000 euros (avril à juin 2019)
- Avenue de la Pinède : 160 000 euros (avril à juillet 2019)
(2^{ème} tranche)
- Rue des Primevères : 400 000 euros (octobre 2019 à février 2020) avec le rond point du Samba (y compris l'éclairage public)

Bâtiments et patrimoine :

- Extension de la Vidéoprotection (140 000 euros (en cours)
- Maison de la Mer (étanchéité et accessibilité) : 200 000 euros (octobre 2019)
- Maison de retraite (ravalement, réhabilitations chambres) : 200 000 euros (septembre 2019)
- Extension épicerie solidaire (réaménagement ancien logement) : 100 000 euros (jusqu'à août 2019)
- Arènes (sécurité et accessibilité configuration concert) : 150 000 euros (octobre 2019 à mars 2020)
- Ecole QUET (réhabilitation sanitaires) : 200 000 euros (juillet à octobre 2019)
- Ecole DELEUZE (réhabilitation sanitaires) : 100 000 euros (juillet à août 2019)
- Salle de musique et danse (accessibilité, acoustique) : 150 000 euros (juin à septembre 2019)

Monsieur PARASMO souhaite préciser qu'il n'a jamais dit qu'ils s'étaient roulé les pouces, simplement il n'y a rien d'exceptionnel, Monsieur VIGOUROUX parle de réfection de voirie, il y a des enveloppes chaque année, on ne va pas faire toutes les voiries la même année, c'est naturel encore une fois.

Monsieur le Maire ne peut pas laisser Monsieur PARASMO dire cela, il rappelle qu'ils ont trouvé la voirie dans un état catastrophique.

Monsieur PARASMO n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire dit que c'est une réalité et confirme que quand il a été élu, le chantier de l'avenue Jean Lasserre était en cours, il n'était pas terminé, il était à moitié fait et il n'y avait aucun financement pour ce chantier. Ils ont été obligés de redémarrer de là. Monsieur le Maire ne souhaite pas refaire la liste.

Monsieur PARASMO n'est pas d'accord.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a quand même un joli programme, il donne la parole à Monsieur BRETON qui souhaite intervenir sur la vie culturelle.

Monsieur BRETON pense que le groupe d'opposition « Le Grau du Roi Naturellement » ne contestera pas que l'espace Jean-Pierre CASSEL était fermé depuis 2 ans. Il fait un petit bilan concernant l'Espace Jean-Pierre CASSEL, il fait savoir qu'ils ont travaillé avec trois impératifs, un impératif budgétaire c'est-à-dire qu'ils n'ont pas explosé le budget pour l'achat des spectacles, tout en étant exigeant sur le choix afin de proposer des spectacles de qualité, innovants, originaux mais aussi appliquer des tarifs qui permettent à chacun d'accéder aux spectacles vivants. C'était un point auquel ils tenaient particulièrement pour que chaque Graulen puisse accéder aux spectacles de théâtre vivant.

Monsieur BRETON donne les chiffres suivants : en 2015 réouverture 1443 spectateurs – 28 882 € de recettes, en 2018 - 4447 spectateurs (42 348 € de recettes). Il ne parle pas de la saison en cours, les 6 premiers spectacles affichent complet, on refuse du monde. Cette progression de fréquentation n'est pas tombée du ciel non plus. Il y a eu un travail de communication auprès des médias locaux France Bleu, Delta FM, Midi Libre et Objectif Gard ainsi que les réseaux sociaux et l'établissement d'un fichier qui permet de relancer à chaque spectacle tous les gens qui sont venus à un moment où à un autre et enfin la remise à la sortie de chaque spectacle du flyer du spectacle suivant.

Madame GROS-CHAREYRE complète les propos de Monsieur BRETON, elle souhaite ajouter que la capacité d'accueil de l'Espace Jean-Pierre environ 380 places dépasse largement les capacités d'accueil des salles de spectacle qui sont en règles générales de 3% de la population. Elle croit ne pas se tromper mais cette salle avait été construite dans une idée de territoire en se basant sur la population aux alentours en plus de celle du Grau du Roi. Ils ont aussi œuvré pour que les gens des environs fréquentent cette salle, pas au-delà de 30 km parce qu'après bien sûr c'est Nîmes ou Montpellier qui prennent le relai. Elle pense que c'était une démarche indispensable de faire un peu les VRP dans les communes aux alentours et cela a bien fonctionné.

Monsieur le Maire remercie les élus qui sont intervenus ainsi que tous les autres qui suivent l'ensemble des dossiers, dans tous les secteurs et les politiques publiques parce que là aussi il y a un bilan considérable menées par le CCAS et la cohésion sociale au bénéfice de chaque tranche de population des plus jeunes aux plus âgés.

Délib2019-03-13 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Domaine Locatif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Budget annexe Domaine Locatif

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2018	Propositions BP 2019
	Recettes	13 114 282	1 952 086
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	215 898	
042	Opérations d'ordre entre section	295 481	295 482
70	Produits des services et ventes diverses	381 100	239 200
74	Subventions d'exploitation	1 000 000	200 000
75	Autres produits de gestion courante	1 404 434	1 090 404
76	Produits Financiers	140 000	127 000
77	Produits exceptionnels	9 677 369	
	Dépenses	13 114 282	1 952 086
002	Déficit antérieur reporté de Fonctionnement		218 083
011	Charges à caractère général	599 746	420 331
022	Dépenses imprévues	1 800	10 000
042	Dotations aux amortissements	12 139 831	1 027 769
65	Autres charges de gestion courante		22 000
66	Charges financières	372 505	248 504
67	Charges exceptionnelles	400	5 400

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses			Recettes		
		Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019	Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019
48	Opération non affectée	12 762 689		1 254 844	12 930 601		1 723 544
	Seaquarium	5 340		268 700			
77	Maison de retraite St Vincent	162 572		200 000			
79	Mas de la Pêcherie				12 930 601	0	1 723 544
		12 930 601	0	1 723 544			1 723 544
				1 723 544			

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-14 – Versement subvention d'exploitation 2019 : Budget annexe Domaine Locatif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'accorder une subvention d'exploitation au budget annexe Domaine Locatif :

Montant : **200 000 €**
Imputation budgétaire : **67441**

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de :

- **DÉCIDER** d'accorder, conformément aux sommes prévues au budget primitif de la ville, une subvention d'exploitation au budget annexe Domaine locatif d'un montant total de **200 000 €** ;
- **DIRE** que les crédits seront imputés à l'article **67441**.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-15 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe ODAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Budget annexe ODAS

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2018	Propositions BP 2019
	Recettes	309 038	367 468
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	29 840	25 619
042	Opérations d'ordre entre section	10 299	10 299
70	Produits des services et ventes diverses	55 699	63 450
74	Dotations subventions et participations	200 000	260 000
75	Autres produits de gestion courante	12 400	7 100
77	Produits Exceptionnels	800	1 000
	Dépenses	309 038	367 468
011	Charges à caractère général	158 155	134 093
012	Charges de personnel	8 000	11 530
022	Dépenses imprévues		10 000
042	Dotations aux amortissements	111 113	107 480
65	Autres charges de gestion courante	3 700	89 950
66	Charges financières	14 520	12 790
67	Charges exceptionnelles	13 550	1 626

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses			Recettes		
		Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019	Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019
33	Opération non affectée	71 014		69 355	213 773		241 159
	Acquisitions	35 641		19 304			
53	Bâtiment arènes	107 118		152 500			
		213 773	0	241 159	213 773	0	241 159
				241 159			241 159

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : **22** (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : **7** (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-16 – Versement subvention d'exploitation 2019 – Budget annexe ODAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'accorder une subvention d'exploitation au budget annexe ODAS :

Montant : **260 000 €**

Imputation budgétaire : **67441**

Sous la Présidence du Dr. Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de :

- **DÉCIDER** d'accorder, conformément aux sommes prévues au budget primitif de la ville, une subvention d'exploitation au budget annexe ODAS d'un montant total de **260 000 €**,
- **DIRE** que les crédits seront imputés à l'article **67441**.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : **22** (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : **7** (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-17 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget Régie Services Urbains (RSU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Budget annexe Régie Services Urbains

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2018	Propositions BP 2019
	Recettes	853 210	702 865
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	203 673	64 188
042	Opérations d'ordre entre section	237	237
70	Produits des services et ventes diverses	649 300	1 500
75	Autres produits de gestion courante		636 840
77	Produits des services et ventes diverses		100
	Dépenses	843 210	702 865
011	Charges à caractère général	176 510	182 244
012	Charges de personnel	181 000	180 000
022	Dépenses imprévues	20 000	24 000
042	Opérations d'ordre entre section	9 622	10 611
65	Autres charges de gestion courante	2 078	2 010
67	Charges exceptionnelles	454 000	304 000

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses			Recettes		
		Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019	Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019
10	Opération non affectée	1 837		6 286	22 142		16 286
	Acquisitions	20 305		10 000			
		22 142	0	16 286	22 142	0	16 286
				16 286			16 286

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)
CONTRE : ROSSO, FLAUGERE

Délib2019-03-18 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Chambre Funéraire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Budget annexe Régie Chambre Funéraire

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellés	Voté BP 2018	Propositions BP 2019
	Recettes	9 080	9 608
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	780	1 208
70	Produits des services et ventes diverses	5 500	7 000
74	Dotations subventions et participations	2 800	1 400
	Dépenses	9 080	9 608
011	Charges à caractère général	1 797	2 940
022	Dépenses imprévues	300	201
042	Dotations aux amortissements	3 762	3 529
65	Autres charges de gestion courante	200	100
66	Charges financières	2 921	2 737
67	Charges exceptionnelles	100	101

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel

BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses			Recettes		
		Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019	Voté BP 2018	Reste à réaliser	Propositions 2019
12	Opération non affectée Acquisitions	39 571		38 516	39 571		38 516
		39 571	0	38 516	39 571	0	38 516

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-19 – Versement subvention d'exploitation 2019 : Budget annexe Chambre Funéraire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'accorder une subvention d'exploitation au budget annexe Chambre Funéraire :

Montant : **1 400 €**
Imputation budgétaire : **67441**

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de :

- **DÉCIDER** d'accorder, conformément aux sommes prévues au budget primitif de la ville, une subvention d'exploitation au budget annexe Chambre Funéraire d'un montant total de **1 400 €**,
- **DIRE** que les crédits seront imputés à l'article **67441**.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-20 – Vote du budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Port de Pêche

Rapporteur : Monsieur le Maire

Budget annexe Port de Pêche

Section de Fonctionnement

1 - Section de fonctionnement

Chapitre	Libellés	Propositions BP 2019
	Recettes	285 000
002	Excédent antérieur reporté de fonction.	
70	Produits des services et ventes diverses	199 000
74	Dotations subventions et participations	80 000
75	Autres produits de gestion courante	6 000
	Dépenses	285 000
011	Charges à caractère général	55 000
012	Charges de personnel	145 000
023	Virement à la section d'investissement	20 000
042	Dotations aux amortissements	65 000

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Section d'Investissement

N°	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Propositions 2019		Propositions 2019	
20	Opération non affectée		30 000	85 000	
30	Etudes		55 000		
	Travaux de Voirie Réseaux	85 000		85 000	
			85 000		85 000

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération, de se **PRONONCER** pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-21 – Versement subvention d'exploitation 2019 : Budget annexe Port de Pêche

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'accorder une subvention d'exploitation au budget annexe Port de Pêche :

Montant : **20 000 €**
Imputation budgétaire : **67441**

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de :

- **DÉCIDER** d'accorder, conformément aux sommes prévues au budget primitif de la ville, une subvention d'exploitation au budget annexe Port de Pêche d'un montant total de **20 000 €**,
- **DIRE** que les crédits seront imputés à l'article **67441**.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-22 – Reversement du budget annexe Régie Services Urbains sur le budget Principal BP 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

Reversement d'une partie de l'excédent reporté de fonctionnement du budget annexe RSU sur le budget principal.

(Produit issu des droits de stationnement)

- ⇒ 300 000 € sur le compte 7562 en recettes de fonctionnement du budget principal.
- ⇒ 300 000 € sur le compte 672 en dépenses de fonctionnement du budget annexe RSU

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- De **DÉLIBÉRER** sur ce reversement
- **D'INSCRIRE** ces résultats au budget primitif de l'exercice tels que proposés.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-23 – Vote des taux communaux 2019 des impôts locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé de ne pas faire varier les taux des trois taxes en 2019.

2019	Bases Prévisionnelles	Taux Communaux	Produits
Taxe d'habitation	57 245 000	11,09%	6 348 471
Taxe Foncière (bâti)	38 956 000	15,34%	5 975 850
Taxe Foncière (non bâti)	70 500	37,85%	26 684
CFE			12 351 005

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé aux Membres du Conseil municipal :

- De **DÉLIBÉRER** sur ces taux,
- **D'INSCRIRE** ce montant au budget primitif de l'exercice tel que proposé.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

Madame PELLEGRIN-PONSOLE souligne qu'il a été recueilli l'an passé 12 109 496 €, cette année 12 351 005 €. Certes on n'augmente pas les taux mais on aurait pu les baisser pour rattraper l'assiette, c'est ce que Madame PELLEGRIN-PONSOLE voulait signifier tout à l'heure lors de son intervention et c'est en ce sens là qu'elle estimait que l'on pouvait rendre un peu de pouvoir d'achat. Elle s'abstiendra sur cette question.

Monsieur le Maire dit qu'il ne veut pas qu'on le traite de démagogue à un an des élections s'il baisse les impôts.

Monsieur PARASMO indique que son groupe s'abstiendra également sur cette question. Monsieur le Maire a augmenté les impôts la première année de 10 % (1 millions d'euros), il pense que Monsieur le Maire aurait pu faire un effort, lui qui est si près du pouvoir d'achat des Graulens, et baisser les impôts de 0.5 points, ce qui aurait fait 500 000 euros de moins.

Monsieur le Maire met aux voix et rappelle qu'il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux pour la quatrième année consécutive et qu'ils ont de ce fait contribué à la protection du pouvoir d'achat des Graulens.

POUR : 21 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN)

ABST : 6 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 2 (Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-24 – Versement subvention 2019 CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

La subvention d'équilibre pour 2019 est proposée pour 1 550 000 € (soit 20 000 € de progression tenant compte de la convention de mise à disposition concernant l'agent chargé de mission à l'EHPAD).

Il est proposé de verser cette subvention en plusieurs versements :

- Acompte en début d'année correspond à 2/7^{ème} de la subvention de l'année précédente (soit 2/7^{ème} de 1 530 000 €)
- Versement de 2/7^{ème} de la subvention 2019 début avril 2019
- Versement de 2/7^{ème} de la subvention début juin 2019
- Versement du solde de la subvention début septembre 2019

Il est précisé que le principe de versement en début d'année d'un acompte correspondant au 2/7^{ème} de la subvention de l'année précédente sera applicable chaque année, sauf délibération contraire.

La subvention est ventilée selon les diverses activités du CCAS, à savoir : (solde dépenses/recettes)

- ADMG	403 232 €
- Action et Animation sociales (Aides légales extralégales)	286 733 €
- Portage des repas	0,00 € pour cette année
- Epicerie solidaire	2 382 €
- StART	85 824 €
- Jeunesse :	
o ALSH	144 432 €
o Accueils périscolaires	265 330 €
o Séjours	3 900 €

- Petite enfance		
o Multi-accueil les Péquélets	173 603 €	
o Multi-accueil les Moussaillons	173 115 €	
o Relais Assistants Maternels	0,00 € pour cette année	
o Ingénierie Petite Enfance	8 449 €	

Madame BRUNEL précise qu'il s'agit là de la présentation de la ventilation de la subvention d'équilibre donc selon les années effectivement cela peut varier.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal d'**APPROUVER** le montant de la subvention 2019 de 1 550 000 € ainsi que les modalités de versement. Les crédits seront imputés à l'article 657362.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur ROSSO dit que lors du débat d'orientations budgétaires au CCAS on leur avait laissé entendre que le loyer baisserait de 50 000 €. Il demande des informations à ce sujet.

Monsieur le Maire répond que c'est une réalité et que l'on peut le voir sur le budget domaine locatif.

Madame BRUNEL souligne que là il ne s'agit pas du budget de l'EHPAD donc cela n'apparaît pas sur la subvention d'équilibre.

Monsieur ROSSO le sait mais il profite de l'occasion pour poser cette question. Il demande où se trouve ce montant sur le domaine locatif, il demande s'il s'agit d'une recette en moins.

Monsieur le Maire confirme que c'est une recette en diminution.

Monsieur ROSSO demande également des informations dans le produit des gestions courantes (75).

Monsieur SAVARIN précise qu'en fait aujourd'hui il y a un montant de redevance, et dans la mission qui a été confié à M. MARTIN sur l'analyse des coûts et du déficit structurel de la maison de retraite, il s'agissait d'avoir des éléments de comparaison notamment en séparant les deux parties hébergement et soins. Il s'avère que sur un nombre de chambre équivalent, la redevance appliquée par la commune est supérieure à ce que l'on constate en moyenne sur le coût d'hébergement. Donc, la proposition est de ramener cette redevance au niveau moyen par chambre pour mettre la maison de retraite dans une situation plus conforme, pour laisser plus de marge de manœuvre sur la qualité du soin. Effectivement, cela apparaît en baisse dans les recettes globales du domaine locatif. Sur le domaine locatif, il y a deux sortes de baisse, celles qui ont été transférées au profit du budget Port de Pêche, puisqu'il y avait un certain nombre de recettes et effectivement cette baisse de la redevance qui n'a pas encore été acté pour l'instant parce qu'elle est prévue dans le budget mais elle devra faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal.

Monsieur ROSSO demande puisque cela correspond à une baisse, où en est aujourd'hui le remboursement de la dette à la maison de retraite et si la maison de retraite payera un loyer inférieur. Il est au regret de dire que la maison de retraite n'a pas baissé depuis 2014, loin de là.

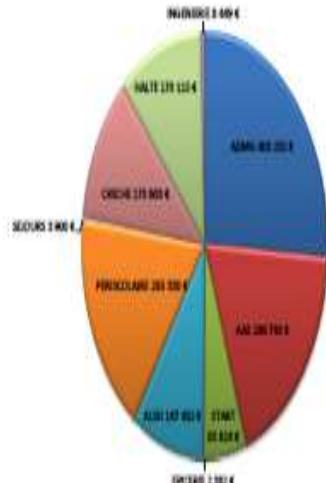
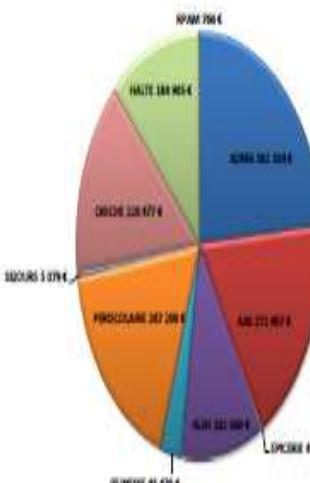
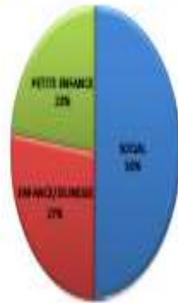
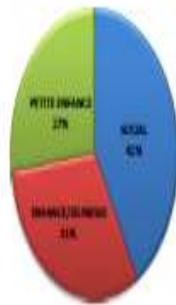
Monsieur le Maire répond qu'ils auront l'occasion d'y revenir et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

CONTRE : 7 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

BUDGET CCAS 2019 - BESOIN DE FINANCEMENT PAR SERVICE

SECTION FONCTIONNEMENT	SERVICE	BUDGET 2018			SUBVENTION 2018	BUDGET 2019			BESOIN DE FINANCIEMENT OU EXCÉDENT	DIFF. 2018/2019	SUBVENTION 2019	DÉTAILS
		DÉPENSES	DONT CHAP. 012	RECETTES		DÉPENSES	DONT CHAP. 012	RECETTES				
ADMIS	ADMIS	581 000 €	529 900 €	219 675 €	361 234 €	594 412 €	556 146 €	191 180 €	-493 232 €	41 898 €	403 232 €	action sociale (sous forme de Passe, coll. 100, cours d'anglais, stage, location de...), entretien et entretien (bien, équipement, énergie, ramassage déchets, eau, eau de la fontaine, ...).
	AS	316 951 €	234 827 €	45 044 €	271 907 €	224 201 €	224 587 €	34 526 €	-361 025 €	14 020 €	266 733 €	
	PORTAGE	129 086 €	30 938 €	142 000 €		145 836 €	31 576 €	150 000 €	4 134 €	0 €		
	STAFF					85 824 €	81 074 €	0 €	-45 034 €	85 024 €	85 024 €	
	SPÉCIFIQUE	13 121 €	8 838 €	6 000 €	4 209 €	13 576 €	8 853 €	7 000 €	-4 516 €	-1 027 €	2 382 €	
TOTAL		1 050 164 €	794 004 €	412 214 €	637 450 €	1 103 010 €	963 035 €	382 256 €	-761 063 €	140 721 €	770 171 €	
SANTÉ	ALSH	354 582 €	264 184 €	192 000 €	162 560 €	257 690 €	277 761 €	210 258 €	-147 451 €	-15 128 €	167 412 €	assainissement
	ASSURANCE	51 226 €	45 165 €	7 750 €	43 476 €	4 260 €		7 153 €	3 882 €	-43 876 €		ass. de
	PERI-COULEUR	244 626 €	219 709 €	77 400 €	267 206 €	255 341 €	317 151 €	90 031 €	-302 320 €	-1 876 €	205 330 €	AP, jeu, transport, éducat., transports scolaires (souscription + Majoration + plan de
	SEJOURS	20 960 €	0 €	15 881 €	5 079 €	11 100 €		7 200 €	-3 900 €	-1 179 €	3 900 €	sejour
TOTAL		771 153 €	639 140 €	293 031 €	478 322 €	728 391 €	594 934 €	314 631 €	-413 768 €	-41 062 €	610 062 €	
EDUCATION	CRÉCHE	627 271 €	576 863 €	298 793 €	220 677 €	620 146 €	572 076 €	446 543 €	-171 603 €	-56 874 €	173 023 €	
	HALTE	382 244 €	346 903 €	197 339 €	164 905 €	306 888 €	348 203 €	213 775 €	-171 115 €	-11 870 €	173 115 €	
	RFAM	66 300 €	54 946 €	65 534 €	766 €	53 866 €	45 747 €	56 932 €	2 186 €	-766 €		
	INGÉNIERIE					51 425 €	11 435 €	0 €	-41 421 €	8 449 €	8 449 €	à partir de 2020/2021 avec la fusion de RFAM
PETITE ENFANCE		1 075 915 €	970 712 €	661 687 €	414 220 €	1 072 315 €	877 461 €	717 148 €	-355 168 €	-59 061 €	355 167 €	
SERVICE NON AFFECTÉ						68 711 €		68 711 €				
TOTAL GENERAL		2 867 402 €	2 402 456 €	1 367 432 €	1 330 000 €	3 033 230 €	2 475 410 €	1 463 236 €	-1 230 000 €	30 000 €	1 230 000 €	



Le document n'étant pas très lisible un exemplaire est adressé également par mail.

Délib2019-03-25 – Versement subvention 2019 SEM Grau du Roi Développement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé d'octroyer à la SEM Le Grau du Roi Développement une subvention pour sa mission d'Office de tourisme (accueil, information, communication, promotion développement et coordination en matière de tourisme) :

Montant : **670 000 €**

Imputation budgétaire : **6574**

(Dont 20 000 € pour FISE et 140 ans du Grau du Roi)

Il est rappelé que le Conseil municipal a délibéré dans sa séance du 25 mai 2016 sur la convention d'objectifs à signer entre la commune et la S.E.M. Le Grau-du-Roi Développement Ce document définit les objectifs, missions et niveaux de performance que la Commune fixe à la S.E.M. La Commune souhaite déléguer les missions de service public dans le domaine du tourisme en matière de promotion, d'accueil et d'information à la S.E.M.

Cette dernière est chargée de la mise en œuvre de la politique du tourisme local et des programmes de développement touristique en conformité avec les décisions prises par la commune. La S.E.M. est sollicitée et partie prenante dans l'élaboration de cette stratégie.

Sous la Présidence, du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au **Conseil municipal**, après délibération, de :

- **DÉCIDER** d'accorder à la SEM Le Grau du Roi Développement, conformément aux sommes prévues au budget primitif de la ville, une subvention de **670 000 €** avec un versement de 250 000 € après le vote du Conseil municipal, un deuxième versement de 200 000 € avant le 30 juillet et le solde avant le 30 octobre,
- **DIRE** que les crédits seront imputés à l'article 6574.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

POUR : 22 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

ABST : 5 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY)

CONTRE : 2 (MM. Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

Délib2019-03-26 – Versement subvention 2019 aux associations

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Madame GROS-CHAREYRE souligne que les associations locales font bien leur travail et qu'elles complètent l'action municipale largement auprès des habitants ainsi que le programme annuel des animations. Les associations remplissent un dossier de demande de subvention, chaque dossier est étudié, et une attention particulière est portée sur l'activité de l'association. C'est bien aussi de voir chaque année l'évolution des associations, avec leur point fort et leur point faible aussi, cela transparaît dans les dossiers, c'est important cela rapproche la collectivité des membres et des bénévoles qui font vivre les associations. L'attribution financière se fait en fonction des besoins, en matériel, en encadrement, en fonction aussi des nouvelles actions ou de la baisse de l'activité.

Madame GROS-CHAREYRE souhaite juste rappeler que cela ne se fait pas à la légère et qu'ils prennent du temps pour chaque demande, et que c'est un temps qu'elle aime personnellement bien prendre.

Monsieur le Maire fait savoir que lors du vote deux élus quitteront la salle du conseil Mesdames Anne-Marie BINELLO et Nathalie GROS-CHAREYRE puisqu'elles font partie des associations locales.

Il est proposé d'octroyer des subventions 2019 aux Associations Locales.

Montant : **338 250 €**
Imputation budgétaire : **6574**

(Dont coopératives scolaires, Compensations Salles, Aides à l'Emploi, Médiation (Samuel Vincent), Cinéma Vog, Sponsoring, Ecole de Mer)

Madame GROS-CHAREYRE ajoute que ce compte regroupe la somme de 10 000 € à l'association Samuel Vincent, 8 000 € au Cinéma Vog, 2 000 € de sponsoring aux athlètes qui participent à des compétitions internationales, 16 000 € à l'école de mer comme convenu lors de la délibération du 29 novembre 2017 et il regroupe aussi les subventions de fonctionnement, d'équipement et exceptionnelle aux associations locales, les subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires, les subventions de compensations des loyers et fluides aux associations installées dans les locaux appartenant à la régie autonome et les aides à l'emploi, les montants de ces aides financières sont inscrits dans les tableaux ci-dessous et il a été également mis à disposition sur les tables les subventions 2018. Elle rappelle aussi que ces subventions 2019 ont été présentées et détaillées en commission le 12 mars dernier.

Sous la présidence du Dr. Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal, après délibération, de **SE PRONONCER** sur l'octroi des subventions 2019 aux diverses associations, comme suit dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019

DIVERS / ENVIRONNEMENT	
INSTITUT MARIN	150,00 €
LES NAUTIQUES	45 000,00 €
BRIDGE CLUB	200,00 €
CLUB L'AGE HEUREUX	800,00 €
GRAU DU ROI ECHECS	200,00 €
CLUB INFORMATIQUE	100,00 €
LES CHATS LIBRES DE LYNE	200,00 €

SCOLAIRES	
COOPERATIVE LE REPAUSSET	3 600,00 €
COOPERATIVE DELEUZE	1 020,00 €
APE TABARLY	174,00 €
APE DELEUZE	204,00 €
APE COLLEGE AMORTES	358,00 €
APE LE REPAUSSET	720,00 €

AMICALES	
AMICALE POLICE MUNICIPALE	500,00 €
AMICALE DU BOUCANET	400,00 €
AMICALE RES DE PCAMARGUE	400,00 €

CARITATIVES	
SECOURS CATHOLIQUE	800,00 €
SNSM	4 100,00 €
DONNEURS DE SANG	800,00 €
CROIX ROUGE	800,00 €

CULTURE ET PATRIMOINE	
CONCIERGERIE DE L'ARLESIENNE	150,00 €
UNION TAURINE	150,00 €
CLUB TAURIN DUR	150,00 €
CLUB TAURIN LOU SEDEN	150,00 €
CLUB TAURIN DU VIEUX PHARE	150,00 €
TRAD MARINE MED	5 000,00 €
JEUNE LANCE GRAULENNE	20 000,00 €
VOLIES LATINES	2 300,00 €
CLA	2 400,00 €
ALORS ON CHANTE	150,00 €
CINE CLUB	1 500,00 €
THEATRE D'IMAGES	150,00 €
TRAIT D'UNION	150,00 €
THEATRE DU PONANT	3 800,00 €
DEFI DES PORTS DE PECHE	8 400,00 €
DELTA FM	300,00 €
SILOE	4 500,00 €
SAINT PIERRE	3 150,00 €
CERCLE LANGUE D'OC	100,00 €

SPORTS	
ESGDR	26 850,00 €
PLAISANCIERS GRAULENS	300,00 €
CREATION LE BLEUET	100,00 €
SYNDICAT DES CHASSEURS	4 500,00 €
RAQUETTE CLUB PC	3 000,00 €
COURIR ENSEMBLE	1 000,00 €
ASPPC	500,00 €
LITTORAL CAMARGUE BASKET	200,00 €
PESCA CLUB 30	100,00 €
BOULE CAMARGUE 2000	400,00 €
RANDO GRAU	300,00 €
GENERATION YOGA	100,00 €
TENNIS CLUB GDR	6 500,00 €
LES AILES DE L'ESPIGUETTE	400,00 €
CLUB DE PLONGEE THETYS	350,00 €
KAYAK CLUB TERRE DE CAMARGUE	7 000,00 €
AVIRON CLUB	4 000,00 €
KARATE GOJU TIU	100,00 €
HANDBALL GDR	7 000,00 €

SOUVENIRS	
UPAC	600,00 €
FNACA	700,00 €
AMMAC	850,00 €
SOUVENIR FRANçAIS	100,00 €
AGASM LA CREOLE	300,00 €

BADMINTON / TENNIS DE TABLE	300,00 €
STE NAUTIQUE	12 500,00 €
LES ANDALOUSES	1 400,00 €
L'HACIENDA	1 450,00 €
ACS	25 000,00 €
BOULE GRAULENNE	500,00 €
BOULE LYONNAISE	300,00 €
GUYL'DANCE	1 700,00 €
Bandidos dancers	2 900,00 €

NOUVELLES ASSOCIATIONS	
FLEUR DE SWING	75,00 €
GRAULEN MUSCUL	75,00 €
ITALIENS EN TERRE DE CAMARGU	75,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
GUYL'DANCE (soirée 15/08)	1 500,00 €
RESIDENTS DE PCAMARGUE (anniv)	300,00 €

AIDE à L'EMPLOI	
ESGDR	12 400,00 €
KAYAK	14 700,00 €
AVIRON	14 700,00 €

ASSOCIATIONS PCAMARGUE	LOYERS 2019	FLUIDES 2019
SNSM	6 415,98 €	719,00 €
Ste NAUTIQUE	8 841,53 €	991,00 €
PLAISANCIERS	3 520,98 €	395,00 €
CENTRE PECHE CAMARGUAIS	2 816,77 €	316,00 €
PESCA CLUB 30	704,19 €	59,25 €
TOTAL	22 299,45 €	2 480,25 €

TOTAUX	
SUBV FONCTIONNEMENT	224 476,00 €
SUBV NVELLES ASSOCIATIONS	225,00 €
SUBV AIDE EMPLOI	41 800,00 €
SUBV EXCEPTIONNELLES	1 800,00 €
SUBV LOYERS FLUIDES	24 779,70 €
	293 080,70 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame BRACHET a assisté à cette commission, ils y ont d'ailleurs passé beaucoup de temps, ils ont bien épluché les dossiers et lorsqu'elle a reçu l'ordre du jour, elle a fait un comparatif avec ce qui avait été vu en commission. La subvention attribuée à l'association « Sous-Mariniers La Créole » dans la colonne Souvenirs était de 150 € en 2019 et 150 € en 2018. Aujourd'hui il est proposé d'octroyer 300 € à l'association AGASM La Créole, Madame BRACHET pense qu'il s'agit d'un report.

Madame GROS-CHAREYRE confirme.

Madame BRACHET constate que la dénomination est différente (AGASM La Créole) mais qu'il s'agit de la même association mais elle voulait avoir la confirmation qu'il y avait bien un report de 300 € (2 x 150 €).

Madame GROS-CHAREYRE confirme qu'il s'agit bien d'un report parce que cela avait été voté l'année dernière et que l'association ne l'avait pas encaissé, c'est bien la même association.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE demande pour quelles raisons la subvention octroyée aux associations de parents d'élèves baisse cette année.

Madame GROS-CHAREYRE indique que la commune reverse 2 € par élève, et le nombre d'élèves a baissé cette année. Pour l'APE collège jusqu'à présent c'était un forfait de 250 € et il a été décidé cette année de donner également 2 € par élève.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE remercie Madame GROS-CHAREYRE pour ces informations et demande pour quelles raisons une association passe de 900 € en 2018 à 2900 € en 2019.

Madame GROS-CHAREYRE répond que cela concerne l'association « Les bandido's dancers » et que ces points ont été abordés en commission. En fait la subvention de fonctionnement de cette association est de 900 € et les 2000 € supplémentaires correspondent à une participation de la commune d'une partie du montant de l'orchestre pour le festival américain, ainsi que le groupe électrogène. En fait cette somme était sortie du compte de la Mairie pour que les financements donnés à cette association soient plus perceptibles et afin que les factures soient directement réglées par l'association, ce montant est ajouté au montant de la subvention.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE comprend alors que cela va baisser l'an prochain.

Madame GROS-CHAREYRE répond négativement parce que ce n'est pas exceptionnel puisque ce festival à lieu depuis 5 ou 6 ans hormis si le festival s'arrête.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE a une autre suggestion à faire quand on voit qu'il y a une belle augmentation des subventions pour les associations, pour quelles raisons le montant de la subvention octroyée la SNSM n'augmente pas.

Madame GROS-CHAREYRE répond que ce montant a été demandé par la SNSM.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE est étonnée quand on connaît les missions de service public que rendent la SNSM et les frais de révision de l'embarcation. Elle trouve aberrant qu'ils ne reçoivent que 4 100 €.

Madame GROS-CHAREYRE fait savoir qu'il y a un engagement autre de la municipalité. Le principe des dossiers de demande de subventions, et que certaines associations demandent uniquement ce dont elles ont besoin, notamment la SNSM, l'année dernière la subvention était du même montant 4100 €. Bien sûr et c'est vrai pour toutes les associations si jamais une année il y a un malaise financier pour une association la commune est là comme elle l'a été à certaines occasions.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE dit que cela lui paraît curieux parce qu'ils ont une grosse révision à faire cette année qui se chiffre à environ 15 000 € et elle ne comprend pas pourquoi la Mairie ne participe pas davantage, car a priori d'autres collectivités ne participeront pas.

Monsieur le Maire indique que la SNSM va chercher d'autres partenariats.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE souligne qu'ils n'ont pas trouvé à ce jour d'autres partenariats. Elle trouve un peu dommage de les laisser ainsi.

Madame GROS-CHAREYRE fait savoir que la SNSM n'a pas demandé plus.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va se rapprocher de la SNSM, il les rencontre régulièrement et il essaie de faire en sorte qu'ils soient par ailleurs soutenus et véritablement s'il y a un point de difficulté les choses seront reconsidérées. Mais il vrai qu'il n'y a pas eu de demande expresse de voir augmenter cette subvention.

Monsieur TOPIE souhaite apporter une information complémentaire, l'argent qui est versé à la SNSM ne reste pas au Grau du Roi. Il cite l'exemple des bateaux qui restent deux ou trois jours dans le port, plutôt que de demander 100 € ou 200 €, on leur demande de faire un chèque au bénéfice de la SNSM, mais il faut savoir que les dons sont encaissés par le siège social à Paris puis redistribuées.

Madame FLAUGÈRE demande des explications parce qu'il est proposé de voter une enveloppe de 338 250 €, il y a un différentiel qui a été annoncé mais qui n'est pas inscrit sur le listing proposé. Elle cite l'école de mer 16 000 €, Association Samuel Vincent 10 000 €, Cinéma Vog 800 €, Sponsoring 2 000 € etc...

Madame GROS-CHAREYRE explique que ces montants ne sont pas précisés sur la délibération.

Madame FLAUGÈRE souligne que compte tenu qu'ils ne sont pas inscrits sur la délibération qui a été adressée aux élus ces versements ne pourront pas être adressés en Préfecture puisque l'on ne peut pas apporter de modification ultérieurement à l'envoi de la délibération, les subventions annoncées par Madame GROS-CHAREYRE ne sont pas inscrites sur la délibération. Ensuite, concernant l'ESGDR, il a été proposé de rajouter la somme de 5 000 € pour les frais d'avocat. Elle demande à nouveau à Monsieur le Maire que la commune soit également partie civile, le préjudice est aussi subi par l'ensemble des Graulens. Elle rappelle qu'elle l'avait déjà demandé à Monsieur le Maire et qu'il avait refusé que la commune se porte partie civile. Madame FLAUGÈRE pense que c'est important.

Monsieur le Maire répond qu'ils verront en fonction de la suite de l'instruction et de l'avis des conseils juridiques de la commune ce qu'il y a lieu de faire.

Madame FLAUGÈRE fait savoir qu'elle votera contre ces propositions de subventions. Ce vote n'est pas à l'encontre des associations mais bien contre la majorité dont le travail manque de sérieux sur les dossiers traités. Sur une dizaine de dossiers consultés, il n'est pas possible de quantifier le réel besoin, ce qui peut être préjudiciable pour certaines associations.

Monsieur ROSSO suppose que les diverses associations qui ne sont pas inscrites là vont faire l'objet d'une individualisation et d'un vote à part, ultérieurement.

Madame Nathalie GROS-CHAREYRE répond qu'elle a souhaité donner les montants ce soir parce qu'elle estime que l'on peut les entendre à ce moment là et après ils en reparleront bien sûr.

Monsieur SAVARIN dit que par rapport à la question qui a été posée par Madame FLAUGÈRE, la bonne réponse a été apportée par Monsieur ROSSO. Puis il explique qu'en fait, il y a deux sortes de subvention, celles qui dès le vote sont annexées dans le document et toutes listées, le vote du budget engage l'attribution individuelle de la subvention pour tous ceux qui sont listés dans la note de synthèse qui a été adressée aux élus, par contre pour d'autres tout en restant dans le budget elles devront faire l'objet à chaque fois d'une délibération explicite. Effectivement, elles ont été mentionnées pour information par anticipation mais le vote ne porte que sur celles qui figurent sur la note de synthèse et qui est également dans le vote du budget page 57, cela fait partie des annexes obligatoires.

Madame FLAUGÈRE souligne que les subventions qui ont été votées l'an dernier après avec deux votes complémentaires n'ont pas été réglées parce qu'en fait les associations ne les avaient pas demandées.

Monsieur le Maire récuse le fait qu'il n'y a pas de travail sérieux sur ces dossiers, parce qu'il y a un travail conséquent, très précis qui prend beaucoup de temps et il tient à remercier Christine ROUVIÈRE ainsi que Nathalie GROS-CHAREYRE et le service aussi qui fait vraiment un gros travail. Monsieur le Maire remercie l'investissement des bénévoles qui contribuent largement à la vitalité de la cité et met aux voix.

POUR : 25 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE, Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY)

CONTRE : 2 (MM. Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

(Mesdames GROS-CHAREYRE et BINELLO quittent la salle elles ne participent pas au vote)

Délib2019-03-27 – Constitution d'une provision pour risque contentieux – Budget commune : Contrat Copieurs OTSI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il convient d'**APPROUVER** la constitution d'une provision à hauteur de **550 000 €** figurant en inscriptions budgétaires sur le budget primitif de l'exercice 2019.

Cette somme sera affectée au contentieux en cours concernant le contrat des photocopieurs de l'ancien OTSI.

Le régime de provision est semi-budgétaire.

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 68 compte 6875 - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations

Madame PELLEGRIN-PONSOLE demande si au-delà du litige commercial la municipalité envisage un recours au tribunal d'instance pour désigner les responsabilités de ces signatures un peu hasardeuses de contrats.

Monsieur le Maire répond qu'ils attendent le déroulement de ce contentieux. La collectivité a engagé ce contentieux parce qu'elle se porte garant des deniers publics. A l'issu de cela quand ils auront le résultat ils prendront les décisions qui s'imposent.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE demande quelle est le délai.

Monsieur le Maire répond que cela passe au tribunal le 15 avril.

Monsieur le Maire fait savoir que concernant l'ESGDR, c'est le 04 avril prochain au Tribunal d'Instance puis il met aux voix.

POUR : 21 (MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claudette BRUNEL, Lucien TOPIE, Lucien VIGOUROUX, Chantal VILLANUEVA, Pascale BOUILLEVAUX, Olivier PENIN, Marie-Christine ROUVIERE, Pierre DEUSA, Rosine ALLOUCHE-LASPORTES, Michel BRETON, Roselyne BRUNETTI, Marièle BOURY, Guillaume PIERRE-BÈS, Robert GOURDEL, Gilles LOUSSERT, Anne-Marie BINELLO, Françoise DUGARET, David SAUVEGRAIN)

ABST : 2 (MM. Yvette FLAUGÈRE, Patricia ARENT)

CONTRE : 6 (MM. Léopold ROSSO, Annie BRACHET, Hervé SARGUEIL, Philippe PARASMO, Alain GUY, Sophie PELLEGRIN-PONSOLE)

**Délib2019-03-28 – Constitution d'une provision pour risque contentieux – Budget commune :
EID – Répartition participation Démoustication**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il convient d'**APPROUVER** la constitution d'une provision à hauteur de **160 000 €** figurant en inscriptions budgétaires sur le budget primitif de l'exercice 2019.

Cette somme sera affectée au contentieux en cours concernant la démoustication - EID.

Le régime de provision est semi-budgétaire.

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 68 compte 6875 - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur ROSSO fait savoir qu'il revient sur cette proposition parce qu'en son temps il avait fait la même démarche. Si on fait des comparaisons, la participation de La Grande Motte est beaucoup moins importante que celle du Grau du Roi mais il s'avère que le département a une clef de répartition à 50 %, alors que le département de l'Hérault à une clef de répartition à 75 %, c'est-à-dire que les villes participent à hauteur de 25 % alors que dans le Gard elles participent à hauteur de 50 % et c'est vrai que la ville du Grau du Roi est fortement impactée puisque dans ces 50 %, de mémoire elle représente 80 %. Il est vrai qu'il s'agit d'une histoire de critères (la population, les hectares etc..) et il est assez favorable pour entreprendre de telles démarches.

Monsieur le Maire met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-29 – Créances Eteintes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par jugement du 24/01/2018 le tribunal de commerce de Nîmes a prononcé la clôture pour Insuffisance d'Actif de la **Société PLAZA** suite à la liquidation judiciaire du 01/06/2016.

Le titre émis au nom de : **LE PLAZA** pour un montant de **3 565.00 €** doit faire l'objet d'un mandat au compte **6542** pour le motif : créances éteintes.

(Redevance terrasse – ODP sans autorisation)

Une délibération du Conseil municipal sera jointe au mandat comme pièce justificative.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal, de se **PRONONCER** sur cette proposition et d'**AUTORISER** le mandatement en compte 6542 pour créances éteintes du titre émis.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-30 – Prélèvement Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 25 septembre 2008, la collectivité a institué la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

La prise en compte de la délibération entraîne un envoi automatique au propriétaire du logement, d'une demande de renseignement visant à une taxation correcte du logement présumé vacant.

En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ayant délibéré afin d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants.

Le montant des dégrèvements mis à la charge de la collectivité en 2018 est de **3 186 €**.

Ces informations sont communiquées à la commune par les services de la DGFIP du Gard.

Cette somme sera prélevée sur les avances de fiscalité directe locale et doit faire l'objet d'une dépense au compte 7391172.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au conseil municipal de se **PRONONCER** sur ce prélèvement et **AUTORISER** la dépense en compte 7391172.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Madame FLAUGERE demande quelle est le nombre de logements vacants sur la commune.

Monsieur le maire répond qu'une étude a été menée par URBANIS, il n'a pas le chiffre en tête, une réponse lui sera apportée ultérieurement, il met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-31 – Marché public de travaux n°2018-05-MTX-052 « Travaux de renaturation et de valorisation de l'ancien hôpital de Le Grau du Roi » Lot n°1 : Démolitions/Terrassements - Avenant augmentant de plus de 5 % le montant du marché

Rapporteur : Nathalie GROS-CHAREYRE

Par Délibération N°2018-07-08 prise en séance du 25 juillet 2018, les travaux du Lot N°1 « Démolitions / Terrassements » relatif à l'opération de renaturation et de valorisation de l'ancien hôpital de LE GRAU DU ROI, ont été confiés à BUESA SAS après une procédure de mise en concurrence, pour un montant de 1 189 743,00 euros H.T.

En cours de chantier, des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) et non identifiés dans les rapports de diagnostic, ont été mis en évidence par le titulaire.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant afin de prendre en compte le coût du traitement de ces nouveaux MCA et prolonger les délais du lot N°1 d'un mois.

Vous trouverez ci-jointe une note d'observation de 3 pages, émanant de la maîtrise d'œuvre et justifiant le montant des travaux supplémentaires.

MONTANT DE L'AVENANT ENVISAGÉ ET NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

MONTANT DU MARCHÉ H.T.	1 189 743,00 €
Projet d'avenant H.T.	+ 96 122,65 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ H.T.	1 285 865,65 €
PLUS-VALUE GLOBALE	+ 8,08 %

L'article 139 6° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics prévoit les différentes possibilités de modification d'un marché.

Ainsi, un marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur :

- Aux seuils européens (5 548 000,00 euros HT)
- Et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux

Les deux conditions étant satisfaites en l'espèce, le présent d'avenant en plus-value est conforme à la réglementation en vigueur.

Les Membres de la Commission des Marchés à Procédure adaptée ont rendu un avis favorable à la conclusion de cet avenant lors de la séance du 10 mars 2019.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'avenant N°1 en plus-value (modification du marché public au sens de l'article 139 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) détaillé ci-avant avec le titulaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame FLAUGERE demande comment se fait-il que le rapport de diagnostic ne soit pas bon.

Monsieur le Maire répond que c'est extrêmement complexe, ils ont travaillé sur un chantier de 11 000 m² et après un gros travail de diagnostic il a été découvert une nouvelle fois de l'amiante qui se cachait dans des colles sous des dalles etc....

Madame FLAUGERE ne conteste pas le montant, mais le diagnostic est très aléatoire.

Monsieur le Maire comprend cette remarque et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Travaux de démolition-désamiantage de l'ancien hôpital du Grau du Roi



Bordereau d'examen des montants de plus-values
et moins-values

DOCUMENTS : Note de vulgarisation

Maitrise d'œuvre	Référence du document	
Etudes préalables	<u>Note d'observation n° 2 indice A</u> Objet : Note de vulgarisation	
Date envoi : 12/03/2019		
<u>Affaire °</u> : LROP170092		Rédacteur : Marie BUYSE Approbateur : Christian ARNAUD
Tél : 06 22 33 57 46		Tél : 06 22 48 36 62
E-mail : marie.buyse@anteagroup.com christian.arnaud@anteagroup.com		Nombre de pages : 2

ANTEA GROUP Agence de Montpellier	Parc d'Activité de l'Aéroport 180 impasse John Locke 34470 PEROLS
--------------------------------------	---

N° Doc	Désignation du document	Ind.	Date de réception	STATUT
1	Note de vulgarisation	A	12/03/2019	VAO

Le chantier de désamiantage et démolition du Grau-du-Roi fait l'objet d'un avenant de travaux supplémentaires sur les travaux de désamiantage d'un montant de **96 122,65 €HT**.

Ces travaux supplémentaires se justifient par deux aspects principaux :

- La levée des réserves des diagnostics de repérage de matériaux contenant de l'amiante (MCA)

Les réserves des diagnostics étaient posées pour l'étage du bâtiment administratif (non accessible) ainsi que pour l'ensemble des canalisations enterrées. La levée des réserves représente 42% du montant total des travaux supplémentaires.

- La découverte de nouveaux MCA en phase chantier

Les diagnostics de repérage de matériaux amiantés présentaient des faiblesses, ce qui avait été relevé par la maîtrise d'œuvre, et indiqué dans le CCTP de façon suivante : « la découverte de MCA en phase travaux est réelle ».

Concernant le bâtiment RFA, il a été découvert en phase travaux la présence d'un carrelage sous le revêtement souple. Ce revêtement n'avait pas été investigué par le diagnostiqueur. Les résultats sont revenus positifs (amiantés). Suite à cela, les revêtements de sol de chacune des pièces du bâtiment ont été analysés, certains sont revenus positifs (au total, 420m²). À chacune des découvertes de MCA en phase chantier, les métrés ont été pris de manière contradictoire par l'entreprise, par la maîtrise d'œuvre et par la maîtrise d'ouvrage. Ces nouvelles surfaces amiantées constituent un surcoût au présent projet (adaptation de la méthodologie de retrait, personnel formé sous-section 3, évacuation de déchets supplémentaires).

La découverte de nouveaux matériaux amiantés en phase chantier représente 58% du montant total des travaux supplémentaires.

Ces aspects (levée des réserves et faiblesses des diagnostics) avaient été anticipés dès la phase consultation, avec demande de fourniture d'un bordereau de prix pour mémoire pour la dépose des différents MCA. Pour les MCA non prévus au BPU (exemple : joints de brides), les coûts unitaires ont été renégociés avec l'entreprise.

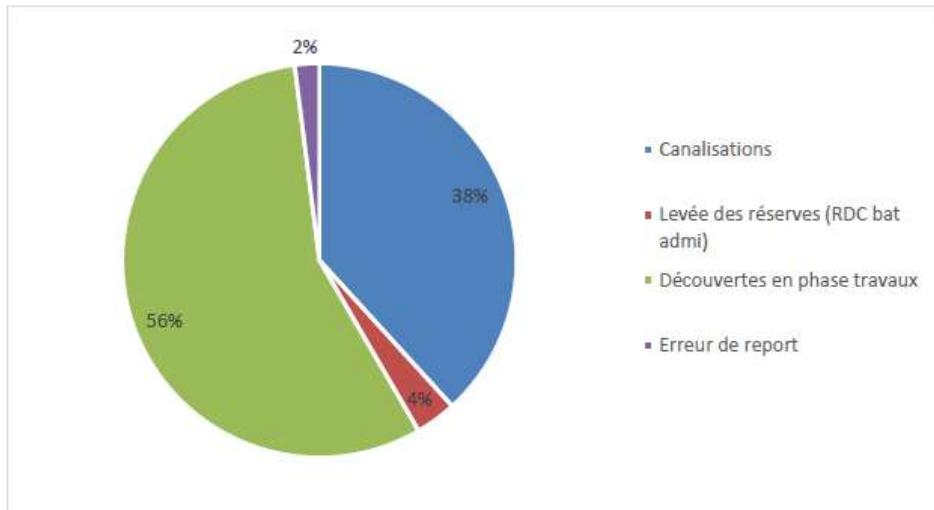


Figure 1 : Répartition des coûts des travaux supplémentaires par typologie

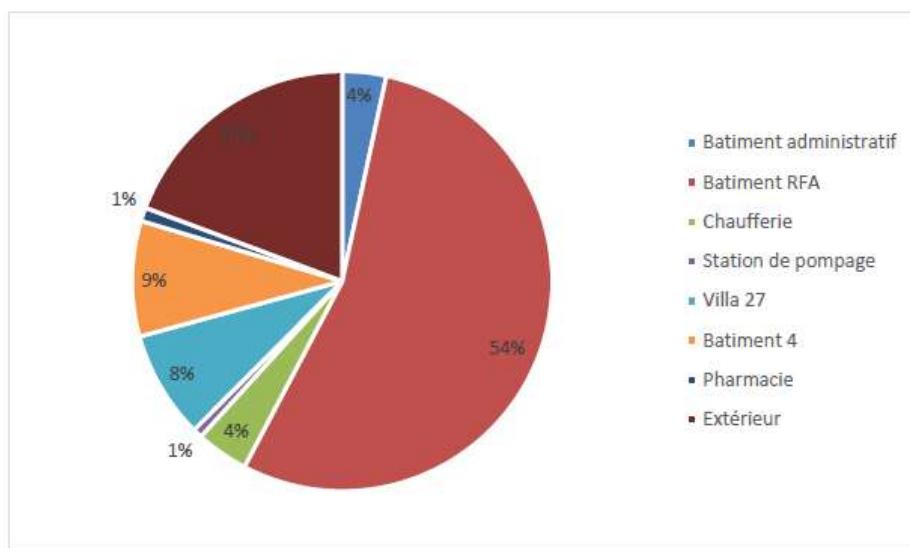


Figure 2 : Répartition des coûts des travaux supplémentaires par bâtiment

Délib2019-03-32 – Location d'un local commercial Centre Commercial 2000

Rapporteur : Chantal VILLANUEVA

La commune avait cédé à LOCAPOSTE sous la forme d'un bail en 2006 les locaux situés 8, Avenue Jean Jaurès, Centre Commercial 2000 pour une durée de 9 années. Le bail étant expiré et se prolongeant tacitement depuis son terme, les parties sont convenues, que suite à la transformation en Agence Postale Communale (APC), les surfaces du Bureau de poste de 55.40 m² seraient restituées, le guichet automatique (DAB) restant sous location avec La Poste pour 10m².

De ce fait, la commune a décidé de proposer à la location le local commercial.

Un avis d'appel public à candidature a été diffusé dans plusieurs journaux par lequel les personnes intéressées étaient ainsi invitées à déposer leurs candidatures et offres auprès de la Mairie avant la date limite de remise fixée au 25 février 2019.

Un seul candidat a répondu à cet avis et a été retenu. Il s'agit de la Société SOLEIL ET MER représentée par Madame Carole MAGGI née RONDU domiciliée à 10, rue les Posidonies 30240 LE GRAU DU ROI.

La commune a donc établi un projet de bail commercial en application des dispositions du décret n°53-960 du 30 septembre 1953 codifié sous l'article L145 du Code de commerce, modifié par la loi Pinel du 18 juin 2014.

Ce nouveau bail est consenti pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1er avril 2019, pour se terminer le 30 mars 2028. Le montant du loyer est de 8000 € par an, assorti du remboursement à la commune des charges notamment la taxe foncière (environ 1300 €).

Le loyer sera révisé de plein droit chaque année, à la date d'anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de la variation de l'indice tel que défini dans le projet de bail.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est demandé au Conseil municipal de **SE PRONONCER** sur cette demande et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail commercial et toute autre pièce s'y rapportant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur ROSSO demande s'il s'agit d'une agence immobilière.

Madame VILLANUEVA répond que c'est un magasin de vêtements qui se trouvait déjà dans le centre commercial mais qui change d'emplacement.

Monsieur le Maire met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Considérant le volume du document (22 pages), il a été communiqué aux élus par voie électronique

Délib2019-03-33 – Application d'un droit des sols – Convention financière de mutualisation avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze

Rapporteur : Lucien VIGOUROUX

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence de l'instruction du droit des sols a été restituée aux trois communes membres de la Communauté de communes *Terre de Camargue*.

La ville de Saint-Laurent d'Aigouze n'a pas les moyens humains, matériels et techniques d'assumer elle-même cette disposition. L'article R.423-15 du Code de l'urbanisme offre la possibilité pour les communes de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à une autre collectivité territoriale. Une convention avait été conclue pour trois années avec effet au 1^{er} janvier 2016. Elle arrive à expiration en fin d'année. Le Maire de la ville de Saint-Laurent d'Aigouze, a sollicité sa reconduction dans les mêmes conditions à savoir :

- Des moyens humains seront mis à contribution dans le cadre de la présente convention de prestation de service.
- Les missions relatives aux compétences de la ville de Saint-Laurent d'Aigouze assurées par le service de la commune de Le Grau-du-Roi dans le cadre de la présente convention, sont prises en charge moyennant le paiement, par la ville de Saint-Laurent d'Aigouze, de la prestation de service.
- Les frais de fonctionnement seront pris en compte dans la base de paiement :
 - 30% des Frais de personnel,
 - Au prorata du nombre de dossiers traités pour le compte de la commune de Saint-Laurent d'Aigouze pour l'exercice considéré pour certaines charges à caractère général (*frais de Téléphonie, fournitures administratives, frais postaux, frais de reproduction et frais de déplacements*).
 - En 2019 : les frais de fonctionnement tels que définis et constatés au compte administratif (N-1).
 - En 2020 : le différentiel au titre de l'année 2019 (trop perçu/trop versé) constaté au compte administratif (N-1).

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est donc proposé au Conseil municipal de **VALIDER** le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2019 ; ce document précisera les modalités selon lesquelles la commune de Le Grau-du-Roi assurera pour la commune de Saint-Laurent d'Aigouze, moyennant une contribution financière ainsi qu'il est précisé ci-dessus, la prestation de service afférente au droit des sols qui relève statutairement de sa compétence.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.



**Convention financière de mutualisation du Service Droit des Sols 2019/2021
de la Commune de LE GRAU DU ROI
avec la Ville de SAINT LAURENT D'AIGOUZE**

Convention passée entre :

La commune de LE GRAU DU ROI, représentée par son Maire, Monsieur Robert CRAUSTE,
D'UNE PART

ET :

La commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Hôtel de ville

30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE, représentée par son Maire, Monsieur Laurent
PELISSIER,

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – ORIGINES ET CONTEXTE DE LA CONVENTION

La Commune est compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme à l'exception de celles mentionnées à l'Article L. 422-2 du Code de l'Urbanisme qui relèvent du Préfet.

L'Article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité pour les communes de confier, par convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, à un service extérieur.

Le Conseil Municipal peut décider de déléguer, par voie de convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2012 portant modification des statuts et transfert de la compétence de l'instruction du droit des sols aux communes,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Grau du Roi en date du 27 mars 2019 approuvant les termes de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Laurent d'Aigouze en date du approuvant les termes de la présente convention.

Article 2 – DEFINITION ET OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les modalités selon lesquelles la commune de Le Grau du Roi assurera pour la commune de Saint Laurent d'Aigouze une prestation de service visant à exercer des missions relevant de ses compétences mais qui n'a pas, en l'état actuel des choses, les moyens humains, matériels et techniques de les assumer elle-même.

Ainsi, la présente convention en fixe le cadre juridique et pourra être amenée à évoluer sur volonté commune des deux parties.

Article 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE LE GRAU DU ROI

La commune de Le Grau du Roi s'engage à :

Article 3.1 : Assurer une prestation de service pour la commune de Saint Laurent d'Aigouze concernant les tâches ci-dessous énumérées et qui relèvent statutairement de la compétence de cette dernière :

- Accueil téléphonique et accueil du public,
- Renseignements sur la réglementation dans le cadre de l'accueil,
- Enregistrement des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, demande et enregistrement des pièces complémentaires, consultation des services de l'Etat et autres administrations exceptées les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA),
- Etablissement de fiches d'instruction soumises à visa du Maire de Saint-Laurent d'Aigouze et/ou l'élu ayant reçu délégation,
- Edition de projets d'arrêté soumis à la signature du Maire de Saint-Laurent d'Aigouze,
- Envoi de dossiers d'autorisation d'urbanisme au pétitionnaire et en Préfecture pour le contrôle de légalité,
- Classement et archivage des dossiers relatifs aux autorisations d'urbanisme de moins de 4 ans,
- Envoi dématérialisé des arrêtés en Mairie de Saint-Laurent d'Aigouze pour affichage,
- Délivrance périodique de récapitulatifs des demandes d'autorisation déposées,
- Réception et traitement des ouvertures et achèvement des travaux,
- Edition des procès verbaux de recollement de lotissement,
- Suite à l'envoi dématérialisé des Déclarations d'Achèvement de Travaux (DAT) des permis de construire édition des certificats de conformité après contrôle des services municipaux de la Commune de Saint-Laurent d'Aigouze,
- Edition et envoi des états permettant le suivi des taxes liées aux autorisations d'urbanisme,
- Envoi de statistiques aux services de l'Etat demandeurs,
- Envoi annuel des statistiques à la Direction Départementale Territoire et de la Mer du Gard (DDTM) et à la commune de Saint Laurent-d'Aigouze,
- Etude et rédaction d'un projet de réponse à la Préfecture lorsque le contrôle de légalité fait une remarque sur un dossier d'urbanisme.

Article 3.2 : Les moyens humains nécessaires à la prestation :

La commune de Le Grau du Roi dispose dans son service Droit des Sols d'agents instructeurs. Concernant l'agent spécialisé dans les rapports PMR, il accompagnera comme assistant technique le maire ou l'élu représentant la commune de Saint-Laurent d'Aigouze aux commissions ou sous-commissions départementales.

Les moyens humains seront mis à contribution dans le cadre de la présente convention de prestation de service.

Article 3.3 : Modalité de navette des documents :

La Commune de Saint-Laurent d'Aigouze s'engage, autant que nécessaire, à assumer les déplacements des documents nécessaires au bon fonctionnement du service.

Article 3.4 : Les commissions d'accessibilité :

Au niveau des commissions accessibilité, l'article 12 du décret 95 – 260 du 8 mars 1995 précise que c'est au Maire ou à un élu désigné par ce dernier à se rendre en commission pour lire le rapport rédigé par l'agent de la Commune de Le Grau-du-Roi spécialisé dans ce domaine, suite à l'instruction d'un dossier. La Commune de Saint-Laurent d'Aigouze s'engage à envoyer systématiquement un de ses élus à chacune des commissions.

A défaut le Commune de Saint-Laurent d'Aigouze fera parvenir en temps utiles une lettre d'excuse au Président de la commission concernée. Ce courrier devra préciser l'avis du Maire et une copie sera adressée pour information au service instructeur.

Article 4 – FINANCEMENT DE LA CONVENTION

Les missions relatives aux compétences de la ville de Saint-Laurent d'Aigouze assurées par le service de la commune de Le Grau du Roi dans le cadre de la présente convention, sont prises en charge moyennant le paiement, par la ville de Saint-Laurent d'Aigouze, de la prestation de service.

Article 4.1 : Assiette de calcul de la prestation :

Les frais de fonctionnement du service suivants seront pris en compte dans la base de paiement :

- 30% des Frais de personnel : *coût global salarié inscrit au chapitre 12 et au chapitre 11 (primes d'assurances, versements à des organismes de formation, déplacements/missions, honoraires, fêtes et cérémonies...)* pour deux agents,
- Au prorata du nombre de dossiers traités pour le compte de la commune de Saint-Laurent d'Aigouze pour l'exercice considéré :
 - o Frais de Téléphonie,
 - o Fournitures administratives,
 - o Frais postaux,
 - o Frais de reproduction,
 - o Et frais de déplacements (*commission accessibilité dans le cas où les dossiers présentés ne concerneaient exclusivement la commune de Saint-Laurent d'Aigouze*).

Article 4.2: Modalités de paiement de la prestation :

Le décompte des sommes à payer sera adressé à la commune de Saint-Laurent d'Aigouze.

Le paiement devra être effectué selon les délais qui s'imposent après émission du titre de recettes par les services de la commune de Le Grau du Roi.

Ainsi la commune de Saint-Laurent d'Aigouze versera à la commune de Le Grau du Roi :

- En 2019 : les frais de fonctionnement tels que définis à l'article 4.1 et constatés au compte administratif (N-1) ainsi que le différentiel au titre de l'année 2018 (*trop perçu/trop versé*) constaté au compte administratif (N-1),

- En 2020 : les frais de fonctionnement tels que définis à l'article 4.1 et constatés au compte administratif (N-1) ainsi que le différentiel au titre de l'année 2019 (*trop perçu/trop versé*) constaté au compte administratif (N-1)
- En 2021 : les frais de fonctionnement tels que définis à l'article 4.1 et constatés au compte administratif (N-1) ainsi que le différentiel au titre de l'année 2020 (*trop perçu/trop versé*) constaté au compte administratif (N-1).
- En 2022 : le différentiel au titre de l'année 2021 (*trop perçu/trop versé*) constaté au compte administratif (N-1).

Article 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue trois ans avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

La ville de Saint-Laurent d'Aigouze informera la commune de Le Grau du Roi par écrit, en recommandé avec accusé de réception, 6 mois avant le terme de la convention de prestation de service, de son intention de la reconduire ou non.

Le cas échéant, les parties prévoient de se rencontrer 3 mois avant la date d'expiration de la convention afin de reconduire la convention et d'en négocier les modalités.

Si toutefois, l'une ou l'autre des parties considère que les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre la démarche au terme de la durée initiale ou avant ce terme, chacune des parties pourra demander la résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 6 mois.

Article 6 – LITIGES, CONCILIATIONS

En cas de litige survenant dans l'application du présent document, les parties conviennent de se rapprocher pour rechercher une solution amiable ou à défaut de se tourner vers le tribunal administratif compétent.

Fait en cinq exemplaires originaux,

à LE GRAU DU ROI, le 2019

La Ville de SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Monsieur LE MAIRE
Laurent PELISSIER

La ville de LE GRAU DU ROI
Monsieur LE MAIRE
Robert CRAUSTE

Délib2019-03-34 – Conservatoire du Littoral – Soutien 2018 du Conservatoire des espaces naturels du Languedoc Roussillon (CEN LR)

Rapporteur : Pascale BOUILLEVAUX

La propriété du Conservatoire du littoral sur notre commune s'étend sur plus de 911 ha et trois sites naturels protégés : le site du Bois du Boucanet, le secteur étang du Médard du site Camargue Gardoise et le site de l'Espiguette.

Dans le cadre d'une mutualisation des compétences destinées à une gestion concertée et durable, la commune, le Conservatoire du littoral et le Conservatoire d'espaces naturels L-R ont signé le 6 novembre 2012 une convention confiant au CEN L-R le rôle de gestionnaire associé, la commune étant le gestionnaire principal des terrains propriétés du Conservatoire du littoral.

L'article 1.6 de cette convention prévoit une mission d'appui technique auprès du gestionnaire principal, d'assistance technique à l'expertise naturaliste et à la gestion globale des sites, d'accompagnement au montage de projets et d'appui à la gestion courante des sites.

Cette mission doit permettre à terme, avec l'acquisition de compétences par la commune sur la gestion du domaine du Conservatoire du littoral, de faciliter la mise en œuvre de l'article L 322-9 du Code de l'Environnement.

Chaque année, un programme d'actions est établi pour les trois sites. Pour 2018, le plan de financement du volet fonctionnement est de 27 500 €. La Région Occitanie subventionne à hauteur de 43,64 %, le Conseil Départemental pour 7,27 %, le CEN L-R également pour 20 % et la commune est sollicitée pour 29,09 %, soit 8 000 €.

Sous la Présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **SE PRONONCER** favorablement sur cette proposition ;
- **VALIDER** le plan de financement ci-dessus ;
- **FIXER** la participation communale à 8.000 € ;
- **ACCEPTER** la prise en charge de la dépense

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame FLAUGÈRE demande des informations complémentaires sur le feu qui s'est déclaré dans la pinède du Boucanet, et veut savoir qui en a la charge.

Monsieur le Maire répond qu'il faut d'abord souligner l'excellent travail qui est conduit, 1 000 hectares sur la commune qui en compte 5 000 hectares et qui sont la propriété du Conservatoire du littoral, la commune est en contrat de gestion et les équipes communales du pôle environnement sont très engagées sur le territoire. Monsieur le Maire tient à saluer le travail qu'ils accomplissent avec aussi le Conservatoire des Espaces Naturels qui les accompagne parce que la commune se trouve dans un milieu extrêmement sensible et qui apporte de l'ingénierie qui est plus que nécessaire. En ce qui concerne le feu qui a eu lieu dimanche dernier dans la Pinède du Boucanet qui a dû se déclarer vers 16h00, pour préciser les choses, il a probablement démarré autour d'un campement, il a été retrouvé sur place des bidons dans lequel on fait du feu ainsi que des éléments dans les arbres manifestement on joue les robinsons sur cette berge du Ponant, parce que c'était plutôt près de la berge. Le positif est que la tramontane qui soufflait ce jour là poussait le feu vers l'étang et non pas vers le cœur de la pinède.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune travaille avec le CEN, le conservatoire mais aussi l'Office National des Forêts sur ce site et que régulièrement des actions de prévention sont menées avec la police municipale, les gardes du Littoral et le CEN, et un gros travail est effectué auprès des usagers pour bien les sensibiliser sur la valeur et la fragilité de ce bois et pour que surtout ils ne fassent pas de feu. Les Préfets ont pris hier des dispositions, des arrêtés pour vraiment interdire tous les feux, tous les écoubages parce que la situation actuelle est comparable à une situation de plein

été avec une sécheresse prononcée et lorsque les vents dominants comme la tramontane et le mistral soufflent, on est véritablement en danger. Ce serait un véritable drame que ce bois parte en fumée. Il fait savoir que tous les services sont mobilisés et à la suite de cela une enquête est en cours. Il y a une véritable surveillance de ce bois malheureusement on ne peut pas y être 24h/24h et 7jours/7jours. Tout le monde a pleine conscience de la valeur de ce patrimoine naturel.

Monsieur le Maire fait référence à ce gros travail qui est fait et à l'investissement de la ville depuis de nombreuses années sur la protection des espaces naturels et du travail conjoint avec le Conservatoire du Littoral et il est convaincu que ce travail qui est respecté à l'échelle nationale a conduit l'Association des Maires de France de lui proposer d'intégrer le Conseil d'administration du Conservatoire du Littoral, ce qu'il a bien sûr accepté. Monsieur le Maire a pu assister au premier conseil d'administration il y a 15 jours et c'est véritablement un sujet qui le passionne. Il pense que c'est une belle mission, il met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-35 – Personnel communal : Rémunération du personnel saisonnier

Rapporteur : Claudette BRUNEL

Sous la Présidence du docteur Robert CRAUSTE, Maire, et sur sa proposition,

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré, de se **PRONONCER** sur la proposition de rémunération du personnel saisonnier 2019 et la **VALIDER** comme suit :

- Le personnel saisonnier sera rémunéré sur la base d'un 1^{er} échelon IB 348/IM 326, soit 1.527,64 € bruts mensuels ;
- Une prime mensuelle définie en fonction du poste occupé et des responsabilités qui en découlent sera attribuée à ce personnel.

Cette délibération annule et remplace toutes délibérations antérieures ayant le même objet.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Délib2019-03-36 – Personnel communal : Mise en place de recours à des emplois de vacataires

Rapporteur : Claudette BRUNEL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la collectivité peut avoir recours à des personnes pour des interventions à caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Il propose de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué pour les interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité. (Ne sont pas concernées les vacations au titre du recensement de la population)

Il est demandé au Conseil municipal, après délibération de :

- **DECIDER** de fixer selon le niveau d'intervention du vacataire le montant horaire comme suit :
 - Mission d'exécution : 11.00 € brut
 - Mission impliquant une technicité de base : 17.00 € brut
 - Mission impliquant une technicité supérieure : 23.00 € brut
- **SOULIGNER** la spécificité de la prestation de la médecine préventive de la fonction publique territoriale ; le coût de la vacation sera de 93,50 € brut.

Cette vacation intègre :

- La visite médicale, le contrôle de l'acuité visuelle, auditive, analyses d'urine
- Le médecin du travail sera sollicité pour des visites de recrutement, de reprises du travail, des validations, des habilitations (CACES, électricité), les participations du CHSCT et visite de l'ACFI ;

- **PRECISER** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.
- **AUTORISER** le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et met aux voix.

Avis favorable à l'unanimité.

Le Maire (ou le Président) de

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du, portant création d'emplois de vacataires,

Considérant que le recrutement d'un vacataire est nécessaire aux besoins du service pour effectuer une mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu, rémunérée à la vacation et après service fait,

ARRÈTE

ARTICLE 1 :

A compter du, M. est recruté(e) en qualité de vacataire pour effectuer la mission suivante :

- (détalier précisément la mission à accomplir).

ARTICLE 2 :

M. sera rémunéré(e) à la vacation, après service fait, conformément à la délibération susvisée, dans les conditions suivantes :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de €.

ARTICLE 3 :

La rémunération perçue par M. au titre de sa vacation est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité sociale.
Il (elle) est affilié(e) à l'IRCANTEC.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise au comptable public et notifiée à l'intéressé.

Fait à le
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le
Signature de l'agent :

INFORMATIONS

Monsieur VIGOUROUX donne lecture des tableaux des marchés :

Page 1

TABLEAU DES MARCHÉS 2019 de moins 25 000 euros HT									
Liste des Marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal									
N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCÉDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2019-01-NFO-009	Fourniture	Négociée - Sans Pub	Fourniture et pose sol souple Maison de la Mer	26/02/2019	SOCAMO	34 750	Villeneuve-Lès-Maguelone	Tranche Ferme : 2 826,00 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 08/03/19
2019-03-NSV-019	Service	Négociée - Sans Pub	Maintenance Vidéo surveillance urbaine	04/03/2019	IPERION	34 430	St Jean de Vedas	Tranche Ferme : 24 873,26 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 31/12/19
2019-03-NPI-020	Prestations Intellectuelles	Négociée - Sans Pub	Relevé Topographique RD 255	18/03/2019	RELIEF GE	30 220	Aigues-Mortes	Tranche Ferme : 4 100,00 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 08/04/19
2019-03-NFO-021	Fourniture	Négociée - Sans Pub	Volet Roulant Maison de la Mer	25/03/2019	ADS	30 660	Gallargues le Montueux	Tranche Ferme : 1 701,00 € - Pas de tranche conditionnelle	Fin prévue le : 19/04/19
2019-03-NSV-025	Service	Négociée - Sans Pub	Révision Tondeuses	20/03/2019	SARL MICHEL EQUIPEMENT	30 000	Nîmes	Tranche Ferme : 15 328,88 € - Pas de tranche conditionnelle	5 semaines
2019-03-NAC-027	Bons de Commandes	Négociée - Sans Pub	Stérilisation des œufs de goélands	25/03/2019	3D MEDITERRANÉE	34 130	ST AUNES	Minimum : 0,00 € - Maximum : 14 000,00 €	2 mois

Pa

TABLEAU DES MARCHÉS 2019									
Liste des Marchés conclus depuis le dernier Conseil Municipal, à Procédure Adaptée avec publication, dispensés de passage devant le Conseil Municipal en application de la délégation accordée à Monsieur Le Maire (Délibération N°2016-07-11 du 27/07/2016), mais validés en Commission MAPA.									

N° MARCHÉ	NATURE DU MARCHÉ	TYPE DE PROCÉDURE	OBJET	Date de Notification	TITULAIRE	Code Postal	VILLE	MONTANT DU MARCHÉ HT	DUREE
2019-02-MAC-012	Bons de Commandes	Adaptée - Pub Libre	Remodelage des plages 2019	14/03/2019	FABRE TP	30 250	COMBAS	Minimum : 0,00 € - Maximum : 85 000,00 €	4 semaines

Monsieur ROSSO demande une précision sur la RD255 pour quelles raisons un relevé topographique est effectué.

Monsieur VIGOUROUX répond qu'il avait été demandé un relevé topographique pour l'arrivée de la 4 voies sur le rond point de la plage.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du rond point du cimetière, et que c'est pour prévoir des aménagements pour sécuriser ce rond point.

Monsieur VIGOUROUX indique qu'ils ont suivi les recommandations du Conseil départemental.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un rond point accidentogène qui inquiète, une modification va être apportée pour sécuriser.

Il souhaite également par rapport à l'incendie apporter des informations complémentaires, Monsieur le Maire s'est rendu sur les lieux parce qu'il voulait prendre la mesure parce qu'il était assez inquiet. Et il voulait voir aussi si les moyens engagés étaient suffisants par rapport au sinistre, il a été rassuré de ce point de vue là, parce que trois casernes de secours étaient mobilisées avec 6 véhicules etc... Et il voulait également savoir si on était en capacité de mobiliser les canadiens, parce qu'on leur prête le terrain d'entraînement assez souvent et si l'on a besoin d'eux il espère qu'ils viendront. Cela n'a pas été nécessaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUY :

QUESTION ECRITE

« Monsieur le Maire, vous avez confié par convention l'aménagement du projet d'écoquartier des Pins à la SPL30 ce qui prive les élus quelquefois d'informations. Par exemple nous relevons dans l'opération 29 du budget, 2 millions d'euros en dépense et 2,9 millions d'euros en produit de cession. De cette opération, nous ne connaissons rien, nous voudrions connaître la surface cédée, le prix du mètre carré. C'est pour cela que nous souhaiterions que cet important projet fasse systématiquement l'objet de commissions d'urbanisme auxquelles nous serions associés lors de la survenance d'opérations significatives telles qu'appels d'offres, aménagements ou vente. Merci de l'attention que vous porterez à notre requête. »

Monsieur le Maire répond qu'il comprend parfaitement que le groupe Le Grau du Roi Naturellement puisse être demandeur d'informations. Il demandera à SPL30 que très régulièrement, les élus de l'opposition soient invités autour de la table à travers une commission urbanisme spécifique pour qu'ils puissent suivre ce dossier en toute transparence et mieux comprendre certains éléments qui peuvent effectivement interroger.

Il explique que lorsque par exemple, il y a un portage financier par l'EPF, lorsque sur l'îlot test le foncier est mis à la vente 3 millions d'euros et bien on encaisse 3 millions d'euros et on commence à rembourser le terrain au porteur à hauteur de 2 100 000 €, il y a une différence de 900 000 €, ces 900 000 € permettent la réalisation d'aménagements et aussi différents points notamment certaines études. Globalement les chiffres sur l'îlot test : rachat du terrain EPF 2 170 000 €, études d'impact et autres prestations 120 000 €, travaux de raccordement 271 000 €, Maître d'œuvre/CSPS/Mandat 33 984 €, étude préalable/Révision/Actualisation imprévue 43 000 €, le total de l'îlot test c'est 2 638 312 € et en 2020, il y aura 49 000 € d'études, 406 000 € de raccordement, 25 000 € cela fait donc un total de 523 479 € pour un total général 3 161 791 €. En fait le financement des aménagements est effectué avec le différentiel.

Monsieur ROSSO comprend qu'on achète à l'EPF 2 millions et on vend 2,9 millions, soit 50 % plus cher, il demande pour quelles raisons.

Monsieur le Maire répond que c'est ce qu'il vient de détailler ce différentiel permet de rembourser le porteur du foncier et de payer les aménagements.

Monsieur ROSSO demande s'il s'agit des aménagements sur site, sur le terrain acheté.

Monsieur le Maire répond positivement, il y a des éléments de raccordement, il cite l'exemple de Georges Pompidou par exemple.

Madame PELLEGRIN-PONSOLE dit que c'est à l'aménageur de payer et pas à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'accès à l'îlot test.

Monsieur ROSSO ne comprend pas.

Monsieur le Maire dit que justement il sera intéressant pour que les élus puissent avoir toutes les informations et précisions, qu'ils soient invités dès que possible à une réunion spécifique de la commission urbanisme sur ces éléments. Parce qu'on met sur la table à Monsieur le Maire, une foultitude de chiffres ce soir, et il n'en a pas véritablement la visibilité et la parfaite compréhension. Comme il souhaite vraiment une transparence absolue, les élus de l'opposition seront très prochainement invités dans le cadre de cette commission, parce que c'est clair et cela se comprendra parfaitement. Le souci est de bien aménager et que cela ne coûte rien aux Graulens.

Madame FLAUGERE demande s'il y a un cahier des charges et s'ils sont dans la légalité.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une question de cahier des charges, il y a une procédure tout à fait légale. Dès 2020, l'îlot test va s'édifier, il y aura là une centaine de logements qui seront parfaitement équilibrés avec du locatif et il y en a besoin sur la collectivité, il y a 400 dossiers de demande de locatif. Il y aura comme sur les Orchidées d'autres logements dans la continuité, et la deuxième tranche va d'ailleurs démarrer, une réunion à ce sujet est prévue début avril avec un toit pour tous, il y a déjà eu 40 familles qui ont bénéficié de logement. Et là aussi, il va être proposé la capacité pour les primo-accédants d'accéder à des logements en accession sociale à la propriété sur des prix de l'ordre de 1 000 € en dessous du marché, de 1 850 € à 3 000 € le m² et puis aussi de la promotion qui va sortir aux prix du marché du Grau du Roi, c'est-à-dire 4 000 € à peu près. Ce sera une proposition tout à fait équilibrée et qui répondra à ces demandes.

Question de Monsieur ROSSO conseil municipal du 27 février 2019 : Délibération 2019-02-06 : ODP Terrasses – Abattement exceptionnel en raison de la conjoncture

Monsieur ROSSO lors de la séance du dernier conseil municipal a demandé combien d'opérateurs économiques sont concernés par cette mesure.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune du Grau du Roi compte 169 terrasses à l'année (63 %) et 100 terrasses saisonnières (37 %). Cela rejoint peut-être ce que voulait dire Madame FLAUGÈRE pour compléter ses propos il lui donne la parole.

Madame FLAUGÈRE revient sur le compte rendu du dernier Conseil municipal puisqu'elle était absente, les absents ont toujours torts. Elle cite Monsieur le Maire qui a dit que « la proposition de Madame FLAUGÈRE n'est pas quantifiée et lui paraît déconnectée et pas trop sérieuse ». Monsieur le Maire effectivement notre proposition d'année blanche n'était pas quantifiée, mais premièrement la présentation de la délibération n'était pas quantifiée, deuxièmement Monsieur le Maire a dit que l'effort pour la collectivité était globalement de 25 000 €. Madame FLAUGÈRE suite à sa demande a été destinataire du listing des commerces utilisant le domaine public, donc des bénéficiaires de la remise de 10% sur la base de 2018 et si les documents fournis sont exacts, l'effort de la collectivité serait de 15 500 € et non de 25 000 €. Par ailleurs, sur sa proposition de créer une année blanche l'effort de la collectivité serait environ de 140 000 € ce qui représenterait 0,4 % sur le budget de fonctionnement de 2019 sachant qu'il a été provisionné 1,7 € millions de dépenses imprévues. Madame FLAUGÈRE souhaite dire que sa proposition était bien connectée.

La séance est levée à 21.26 heures.